



Commission Ressources Nature Paysage et Biodiversité Les zones humides

Date

10 janvier 2019

au SIAAP Seine Grésillons,

Sous la présidence de

Sophie PRIMAS, sénatrice des Yvelines

Compte-rendu

SOMMAIRE

I. Agir pour la biodiversité dans le cadre de l'Etat	7
<u>Par Lucile RAMBAUD, DRIEE, Chef du Service Nature Paysages et Ressources</u>	
1. <u>L'érosion de la biodiversité</u>	
2. <u>La biodiversité en Ile-de-France</u>	
3. <u>Evolution des outils de protection et d'intégration de la biodiversité dans les projets</u>	
4. <u>Pour résumer : le cadre posé par l'Etat en faveur de la biodiversité</u>	
5. Les principes fondamentaux du Droit de l'Environnement	8
6. Champ d'application de la séquence ERC	9
7. La biodiversité, une priorité gouvernementale traduite par le Plan Biodiversité	11
8. <u>Le Plan Biodiversité</u>	
9. Comparaison des axes du Plan Biodiversité et du projet de stratégie régionale de biodiversité	12
II. L'Agence régionale de la Biodiversité Ile-de-France	1
1. <u>Rappel du contexte</u>	<u>1</u>
2. <u>Rappel des différents modèles structurels possibles d'ARB</u>	<u>1</u>
3. L'ARB Ile-de-France	18
III. Protéger et restaurer un milieu spécifique : les zones humides	25
<u>Par JérémY REQUENA, DRIEE, chargé de mission « milieux aquatiques et zones humides »</u>	
1. Zones humides : première approche et définition	25
2. Valeurs et fonctions des zones humides	27
3. Encadrement réglementaire pour la protection et la restauration des zones humides	28
4. Projet en zone humide : bonnes pratiques	29
5. Outils d'accompagnement proposés par la DRIEE	29
IV. ZAC « Ecopôle Seine-Aval » : Création d'une zone d'intérêt écologique mutualisée	
<u>Par Denis COURTOT, EPAMSA, Directeur de l'Aménagement et du Développement</u>	
<u>Marine LINGLART, URBAN ECO SCOP, Directrice</u>	
V. Quels bénéfices retirés de la prise en compte de la biodiversité	38
<u>Par Florence GLOCK, SIAAP, chargée de mission biodiversité</u>	
1. Le SIAAP	38
2. Quels bénéfices retirés de la prise en compte de la biodiversité au SIAAP ?	38
Conclusion	44

Intervenants à la commission Ressources Nature Paysages et Biodiversité

Nom	Organisme
Lucile RAMBAUD	DRIEE
Julie COLLOMBAT DUBOIS	ARB Ile-de-France
Jérémy REQUENA	DRIEE
Denis COURTOT	EPAMSA
Marine LINGLART	URBAN ECO SCOP
Florence GLOCK	SIAAP

Participants à la commission Ressources Nature Paysages et Biodiversité

Nom	Fonction	Organisme	Collège
AMMAD Fadela	Responsable Territoriale 78	GRDF	Industriel
ARLABOSSE François	Président	RACINE	Association
ARTRU Jean-Baptiste	Développeur recyclage et valorisation	LafargeHolcim Granulats	Industriel
AUBERT Jean-Jacques	Président	EPARCHE	Association
BAUDOIN Gérard	Président	Sauvegarde Environnement Epône	Association
BEAUNEZ Benoît	Conseiller municipal	Mairie de Chapet	Collectivité
BENARD Lionel		SIAAP	Industriel
BENSAAD Myriam	Chargée de mission	SPI Vallée de Seine	
BOURÉ Dominique	1 ^{er} Adjoint au Maire	Mairie de Limay	Collectivité
CARRIERE Michel	Adjoint au maire	Mairie des Mureaux	Collectivité
CAYAUX Catherine	Responsable du service urbanisme	Mairie de Beynes	Collectivité
CHAPUIS Claude	Secrétaire	Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Association
CHAZAL Xavier	Responsable adjoint STTE	SIAAP	Industriel
CLAVIER Florent	Directeur de mission	CU GPSeO	Collectivité
CLINCHARD Guy	Directeur Adjoint des Services Techniques	Mairie d'Achères	Collectivité
COLLOMBAT DUBOIS Julie	Directrice de l'ARB d'île de France	ARB Idf	Expert
CONSONNI Paola	Chef de projet	EPAMSA	Expert
CONTET Michel	Trésorier	France Nature Environnement 78	Association
COQUELIN Mathieu		SIAAP	Industriel
COURTOT Denis	Directeur de l'Aménagement et du Développement	EPAMSA	Expert
DAUDERGNIES Bernard	Conseiller	CAPESA	Association
DE KOUROCH Anne	Trésorière	ASEE	Association

DE LAVERGNE Frédéric	Responsable travaux	SIAAP	Industriel
DOBA Eric	Directeur adjoint	SIAAP	Industriel
DREVON Bruno	Chef de projet Environnement et compensation	Conseil Départemental des Yvelines	Collectivité
DUMONT Corinne	Secrétaire Générale	Yvelines Environnement	Association
DUPOIS Lionel		Association des Propriétaires et exploitants agricoles	Association
DUPOIS Xavier	Exploitant agricole	Ferme des Garennes Aux Mureaux	Industriel
EFFROY Anthony	Président	Rives de Seine Nature Environnement	Association
FRAIGNE Nina		SIAAP	Industriel
GLOCK Florence	Chargée de mission biodiversité	SIAAP	Industriel
GRUMEL Jérôme	Responsable Foncier & Environnement Adjoint	GSM Guerville	Industriel
HAUCHARD Thierry	Responsable foncier et environnement	GSM Guerville	Industriel
KALTEMBACHER Henri	Responsable de l'Unité Territoriale 78	DRIEE	Administration
LABEDAN Emeric	Directeur de site	SIAAP	Industriel
LARCHEVEQUE Michel	Conseiller municipal délégué	Mairie de Porcheville	Collectivité
LE BAUT Anne	Responsable de projets	EPF Ile-de-France	
LE BLOAS Aimé	Conseiller municipal	Mairie d'Orgeval	Collectivité
LIMOUSIN Carole	Directrice des espaces publics et du développement durable	Mairie des Mureaux	Collectivité
LINGLART Marine	Directrice	Urban-Eco	
LOUCHE Louis	Chargé de mission	SPI Vallée de Seine	
MAGNÉ Audrey	Chargée protection ressources	Suez Eau France	Industriel
MAROTTE Jean-Pierre	Conseiller municipal	Mairie de Triel-sur-Seine	Collectivité

	Transition écologique		
MERIGEAU Karine	Conseillère pédagogique sciences	DSDEN 78	Administration
MORVAN Raymonde	Présidente	Association des Propriétaires et exploitants agricoles	Association
MOUSSEIGNE Armelle	Responsable foncier	LafargeHolcim Granulats	Industriel
ORY Monique	Présidente du CAPESA et de DEF'SIT	CAPESA	Association
PETIT Thierry	Responsable régie	Mairie des Mureaux	Collectivité
PRIMAS Sophie	Présidente de la commission Ressources, Nature Paysages	Sénatrice des Yvelines	
RAMBAUD Lucile	Chef du service Nature, Paysages Et Ressources	DRIEE	Administration
RENARD Pierre-Emile	Administrateur	Yvelines Environnement	Association
REQUENA Jeremy	Chargé de mission	DRIEE	Administration
RICHOMME Lucile	Ingénieur environnement	SUEZ IWS Minerals	Industriel
ROSS-CARRE Maxime	Responsable foncier	LafargeHolcim Granulats	Industriel
SCHAFFER Emmanuelle		SIAAP	Industriel
TASSIN Sébastien	Chef de service	Mairie des Mureaux	Collectivité
TIRLOY Christian	Président	Association Zone Nature Maladrerie	Association
VANINETTI Laurence	Assistante	SPI Vallée de Seine	
YACEF Dalila	Directrice des services techniques	Mairie d'Andrésey	Collectivité

I. Agir pour la biodiversité : le cadre proposé par l'État

Par Lucile RAMBAUD, DRIEE, Chef du Service Nature Paysages et Ressources

1. L'érosion de la biodiversité

En 2011, 25% des espèces étaient menacées. En 2018, nous en sommes à 39%. Il y a donc eu une aggravation de la situation. Parallèlement, nous observons aussi un étalement urbain supérieur à l'augmentation de la population. Nous pourrions dire que la population augmente donc nous consommons de l'espace mais en fait nous consommons de l'espace plus vite que ce qui pourrait apparaître nécessaire pour les besoins habituels de la population.

2. La biodiversité en Île-de-France

a. Le contexte

En Île-de-France, nous avons 20% de la population pour 2% du territoire. Une bonne partie de la population est concentrée dans la zone dense : du coup, 79% du territoire peut quand même être qualifié de rural, ce qui correspond à la moyenne nationale. Mais nous n'avons quand même pas vraiment de zones refuges pour la biodiversité. Nous sommes à la croisée d'influences atlantiques, continentales, subméditerranéennes en termes de climat. Ce qui fait que nous avons des habitats très diversifiés. Nous avons une richesse en biodiversité importante et nous avons une responsabilité particulière à ce titre. À côté de cela, nous avons une forte pression de l'artificialisation pour les sols et pour les cours d'eau.

Du coup, les efforts de conservation se sont concentrés, pour l'instant, sur des espèces devenues rares et dans des espaces à l'écart des activités humaines majeures, avec par exemple les zones humides pour les marais, les landes, les tourbières, etc. mais aussi les coteaux calcaires. Nous avons 8 % de la superficie de la région en sites Natura 2000, ce qui est la moitié du ratio national. En protection forte, nous sommes à 0,5% du territoire, alors que l'objectif national est à 2 %. L'enjeu est quand même de préserver la biodiversité dans son ensemble et pas seulement dans quelques espaces dédiés.

b. Axes des politiques publiques, en faveur de la biodiversité, en Île-de-France.

En Île-de-France, nous avons comme axe :

- connaître et faire connaître le patrimoine naturel. Ce sont les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) que vous connaissez, et tous les outils de porté à connaissance de la biodiversité, comme l'inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale et ce que fait l'Agence Régionale de la Biodiversité avec l'Observatoire régional de la Biodiversité. Le SPI Vallée de Seine a dernièrement fait une lettre expliquant où nous pouvons trouver les informations sur la biodiversité ;
- protéger les territoires à forte valeur écologique. Ce sont les aires « fortement » protégées, dont les réserves naturelles nationales ou régionales ;
- apprendre à concilier les différents enjeux par des protections plus souples, dont font partie le réseau Natura 2000 et les parcs naturels régionaux, par exemple. Les Parcs Naturels Régionaux n'ont pas pour objectif premier la protection de la biodiversité mais, pour moi, c'est un lieu d'apprentissage. De même pour les sites Natura 2000 ;
- connecter et restaurer les espaces de biodiversité pour une meilleure fonctionnalité. C'est toute la réflexion sur la trame verte et bleue, le schéma régional de cohérence écologique qui est à décliner à toutes les échelles ;
- l'aspect réglementaire : tout ce qui est prévu par le Code de l'Environnement pour inciter, impulser, imposer l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement des territoires par l'encadrement des plans, des projets et, entre autre, la séquence d'éviter, réduire, compenser sur laquelle je reviendrai de manière plus approfondie ;
- la biodiversité est l'affaire de tous. C'est une politique portée par l'État mais pas que par l'État. Nous sommes aussi encadrés par des discussions internationales et à l'échelle communautaire. L'exercice est aussi d'inciter à l'engagement de tous pour restaurer la biodiversité avec une gouvernance rénovée par la Loi Biodiversité :

- avec la mise en place de l'Agence française de la Biodiversité incitant à la mise en place des agences régionales de Biodiversité que Julie COLLOMBAT DUBOIS nous présentera ;
- la mise en place d'un Comité national de la Biodiversité, avec le pendant régional (le Comité régional encore à mettre en place en Île-de-France) ;
- l'incitation à poursuivre la stratégie nationale de biodiversité et à établir une stratégie régionale en cours de réalisation par le Conseil régional avec les membres de l'ARB et tous les acteurs du territoire ;
- le Plan gouvernemental Biodiversité présenté par le Gouvernement début juillet ; la démarche Territoires engagés pour la Nature dont vous parlerons, peut-être de manière plus approfondie un jour ; les plans d'actions espèces, etc.

3. Évolution des outils de protection et d'intégration de la biodiversité dans les projets

Le premier outil, c'était la protection des sites au titre de la loi dite de 1930, initiée en 1906. C'est *via* le classement des sites qu'a commencé la protection des espaces.

Ensuite, en 1976 la fameuse loi de Protection de la Nature dans laquelle a été introduite la notion d'espèces protégées. Les espèces en question sont issues de l'analyse de l'évolution de la répartition des populations et de leurs habitats et des accords internationaux. Parfois, nous nous demandons pourquoi telle espèce est protégée chez nous. La Convention de Washington, la Directive Habitat Faune Flore, la Directive Oiseaux contraignent, sur certains points, les choix faits à l'échelle nationale. 1976 est aussi la création des réserves naturelles. A l'époque, le principe de protection était : « nous protégeons un espace avec une réglementation et un gestionnaire ». C'est aussi la mise en place des études d'impact et les débuts de la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Ensuite, des évolutions ont entériné la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) au niveau communautaire et par des discussions à l'échelle internationale avec la Convention de la Diversité biologique de 1992, avec l'objectif de réduction de perte de la biodiversité. En 1992, la Directive Habitat a fait passer le « nous protégeons les espaces » à « nous conservons, nous essayons de concilier la préservation de la biodiversité avec les activités humaines ». Nous intégrons la biodiversité dans le développement. Les PNR datent aussi de cette époque.

2005, Charte de l'Environnement. Les lois Grenelle.

2012, réforme des études d'impact. Toujours sur « éviter, réduire, compenser », nous avons les lignes directrices du Ministère de l'Écologie.

2016, la loi de Reconquête de la Biodiversité renforce tout un tas de principes et d'outils pour intégrer la biodiversité dans les choix stratégiques. Il y a aussi eu la réforme de l'évaluation environnementale.

4. Pour résumer : le cadre posé par l'État en faveur de la biodiversité

Nous avons des principes fondamentaux du Droit de l'Environnement dont :

- la démarche ERC et pas de perte nette de biodiversité qui s'appliquent à l'ensemble des projets d'une manière générale ;
- une gouvernance pour impliquer l'ensemble de la société et des incitations avec Territoires engagés pour la Nature ou le Plan Biodiversité ;
- tout le volet connaissances ;
- des outils et des orientations pour renforcer la place de la biodiversité dans les choix stratégiques, pour protéger les espèces en danger, protéger les espaces sensibles et protéger la qualité de la biodiversité ordinaire dans notre environnement quotidien.

La Loi Biodiversité propose, pour la première fois, une définition de la biodiversité et un ensemble de principes qui ne sont pas uniquement pour la biodiversité mais visent l'ensemble des composantes faisant notre environnement. Il y a eu, notamment, un renforcement de tout ce qui était explicitation et inscription dans le Code de la démarche « éviter, réduire, compenser » et d'objectifs d'absence de perte nette, voire de gains de la biodiversité.

5. Les principes fondamentaux du Droit de l'Environnement

Prendre en compte la biodiversité dans les projets c'est obligatoire depuis la loi de 1976. C'est une obligation encadrée par la doctrine ERC applicable à tous les projets et un certain nombre de schémas stratégiques. Spécifiquement sur les espèces protégées, il y a obligation systématique pour tous les projets d'analyser l'atteinte aux espèces protégées et éventuellement de demander une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées. Selon les projets, suivant des critères définis par le Code de l'Environnement, il y a réalisation d'une étude d'impact, d'une évaluation environnementale, les procédures loi sur l'eau, installations classées, espèces protégées, défrichements, travaux en sites protégés, etc. l'évaluation des incidences Natura 2000.

Tout cela sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Je reconnais que c'est assez lourd. C'est tout un processus. L'idée est que les porteurs de projets anticipent et prennent en compte la biodiversité et les différentes composantes de l'environnement, en amont dans la conception des documents de planification ou des projets. Eviter l'impact sur les différentes composantes de l'environnement et, entre autre, sur la biodiversité, les réduire et éventuellement les compenser c'est une démarche d'ensemble abordée dans tous les chapitres de l'étude d'impact et/ou de l'évaluation environnementale mais y compris en l'absence d'évaluation environnementale. Dans le rapport environnemental d'un PLU, la démarche est intégrée et doit être mise en œuvre.

6. Champ d'application de la séquence ERC

a. Champ d'application

ERC s'applique à l'ensemble des facteurs de l'environnement, dont la biodiversité et à l'ensemble des documents, des réflexions pouvant être conduites : les plans programme, les documents d'urbanisme dont les PLU, les SCOT (schéma de cohérence territoriale), les chartes PNR, etc. Pour les projets, via l'étude d'impact et *via* les procédures d'encadrement.

Le SPI Vallée de Seine m'a demandé de faire, explicitement, un petit topo sur ERC.

b. Bilan écologique : éviter

L'idée est d'éviter, le plus possible, les impacts sur l'environnement et sur la biodiversité entre autre, dès la conception du projet. Ce qui peut se faire par :

- l'opportunité : est-ce que nous faisons le projet ?
- l'évitement géographique : nous le faisons autrement, ailleurs ;
- l'évitement technique : nous trouvons des solutions techniques pour le faire différemment et réduire les impacts.

C'est à réfléchir le plus en amont possible et pas juste à la fin quand nous faisons l'étude d'impact. Elle doit être faite au fur et à mesure. Il y a l'exemple de : nous passons au-dessus, en viaduc. Cela coûte plus cher mais cela permet d'éviter les zones humides.

c. Bilan écologique : réduire

Réduire l'intensité et l'étendue des impacts, autant que faire se peut, à la fois en phase chantier et en phase d'exploitation. Il y a la question des périodes d'intervention, les modalités d'intervention pour réduire les impacts, la gestion des déchets, les modalités d'éclairage, les aires de dépôts de matériaux, mettre en défens les zones sensibles que ce soit pendant la phase chantier ou après, informer les opérateurs du chantier, lutter contre les espèces exotiques envahissantes (prévention contre leur introduction ou dissémination), mettre en place des habitats de substitution comme des nichoirs, des habitats pour les chiroptères etc... Pour un PLU, il peut aussi y avoir des mesures de réduction en faisant des prescriptions sur les modalités de gestion des eaux pluviales pour maintenir des structures paysagères, mettre en place des clôtures perméables pour la faune, des choses comme cela.

Des exemples : le balisage pour la mise en défens. A priori, ce sont des éléments techniques que vous maîtrisez à peu près et qui font aussi l'objet de pas mal de documentations.

d. Bilan écologique de la démarche ERC

Dans la démarche ERC, nous évaluons les impacts bruts du projet. Nous essayons de voir ce que nous pouvons éviter. Il nous reste des impacts non évitables. Nous essayons de les réduire. Il nous reste des impacts résiduels. Ce sont eux qui doivent faire l'objet d'une compensation avec le principe de « pas de perte nette ». Obtenir l'équivalence écologique c'est compenser sur les milieux ou les espèces pour lesquels les impacts sont résiduels. Sachant que toute cette réflexion relève de la responsabilité du maître d'ouvrage. Les services de l'État vérifient la pertinence de l'analyse réalisée.

Pour les documents de planification. Nous pouvons nous poser la question : « que puis-je faire comme compensation pour les documents de planification ? » Je voulais juste signaler un point important : essayer, dans les documents d'urbanisme, de faire de l'anticipation foncière pour prévoir des espaces sur lesquels nous pourrions restaurer des continuités écologiques ou mettre en place des mesures compensatoires pour les projets qui pourraient être mis en œuvre suite à l'évolution de documents d'urbanisme, par exemple. Indépendamment des documents d'urbanisme, il serait très souhaitable que, dans les réflexions pour les SCOT ou les PLU, il y ait une réflexion sur « où fais-je des restaurations de continuités écologiques, que ce soit à travers la trame verte et bleue ou des espaces naturels dans la réflexion d'aménagement du territoire ».

e. Les principes de la compensation

Je ne reviendrai pas sur les principes de la compensation. Vous les connaissez mais, pour mémoire :

- il faut une absence de perte nette ;
- l'additionnalité. Les mesures mises en œuvre ne sont pas juste continuer à faire comme avant. Il faut un positif par rapport à la situation initiale de la zone où il y a une mesure compensatoire ;
- il faut que cela soit faisable d'un point de vue foncier, technique, financier;
- la loi Biodiversité dit ce doit être pérenne pendant toute la durée des impacts. En théorie, cela devrait être permanent. En pratique, il y a des aménagements en fonction des procédures. Mais, en toute rigueur, cela devrait être pérenne et traduit par des sécurisations foncières des sites de compensation ;
- une obligation de suivi et une obligation de résultat ;
- il est souhaitable d'avoir une proximité fonctionnelle ;
- si nous n'arrivons pas à mettre en place une compensation, en théorie le projet n'est pas censé être autorisé parce que tout n'est pas compensable. Il existe des milieux pour lesquels il faut absolument réussir à éviter.

En termes de compensation nous avons plusieurs options :

- créer un espace riche en biodiversité. Je sais que cela prend du temps mais il est possible de désimperméabiliser, de créer un espace ;
- nous pouvons remettre en état un écosystème dégradé et améliorer sa fonctionnalité
- pour les milieux très menacés, il peut être pertinent de préserver et de mettre en gestion, avec une additionnalité, des espaces naturels existants déjà intéressants.

Compensation à la demande ou compensation par l'offre.

Pour mettre en place cette compensation, il existe plusieurs options. Soit le maître d'ouvrage le fait directement ; soit il le fait en faisant appel à un opérateur de compensation qui l'aide, qui cherche des terrains, qui met en place la compensation. Par exemple, en Ile-de-France, ARCHIPEL, le GIP BIODIF des Yvelines, CDC Biodiversité interviennent dans ce cadre. Il y a aussi la compensation par l'offre via l'acquisition d'unités de compensation écologiquement équivalentes auprès d'un site naturel de compensation validé par l'État : en l'occurrence, dans les Yvelines, BIODIF a mis en place une expérimentation validée ensuite par la Loi Biodiversité et qui, à ce stade, fait des propositions de ce type.

La complémentarité : il est possible de mettre en place des mesures compensatoires qui soient sur le même espace au titre des espèces protégées, par exemple, et des zones humides. Nous essayons de faire les choses intelligemment.

Sur les obligations réglementaires introduites par la Loi Biodiversité pour connaître et suivre les mesures compensatoires :

- les mesures doivent être géolocalisées ;
- les maîtres d'ouvrage doivent donner, à l'État, toutes les indications pour pouvoir suivre cela dans les outils ad hoc ;
- verser les données biodiversité. C'est aussi quelque chose de mis en place par la Loi Biodiversité : le versement des données biodiversité de tous projets.

Il existe tout un dispositif pour tout ce qui est soumis à étude d'impact mais, pour la biodiversité, c'est plus large. Il s'agit de tout projet qui fait l'objet d'une autorisation d'une manière ou d'une autre. Je vous ai mis un petit document, à l'entrée, sur DEPOBIO sur le sujet.

7. La biodiversité, une priorité gouvernementale traduite par le Plan Biodiversité

A été mis en place récemment par le Gouvernement : le Plan Biodiversité. Il affiche une priorité gouvernementale. L'idée est que la biodiversité soit un enjeu au niveau mondial, de la même façon que l'a été le changement climatique. Du coup, l'État souhaite engager une dynamique du même type sur la biodiversité.

Il faut voir le Plan Biodiversité comme une feuille de route pour les services de l'État pour aider à intégrer l'enjeu biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles. Il n'y a pas que les porteurs de projets. L'État est aussi un porteur de projets et n'est pas toujours exemplaire sur ce point. Mais aussi embarquer l'ensemble de la société dans toutes ses composantes en faveur de la biodiversité. Chacun a des leviers pour agir à son niveau.

Un point à dire : la déclinaison territoriale du Plan de Biodiversité rejoint les objectifs de la stratégie régionale de la biodiversité en cours d'élaboration. Il y a deux exercices « parallèles » mais nous essaierons de faire les choses intelligemment et de fusionner la réflexion. La SRB (stratégie régionale de la biodiversité) est conduite par le Conseil régional, avec l'appui de l'ARB, et de l'ensemble des acteurs - y compris l'État. Nous considérons que c'est le moyen privilégié de décliner le Plan Biodiversité en Île-de-France et de le mettre en œuvre auprès des collectivités, des associations, des entreprises. Il y a convergence d'un certain nombre d'actions. L'ARB est un lieu privilégié pour coordonner les acteurs.

Pour votre information, c'est un petit graphique pour montrer l'écart de traitement médiatique entre la crise de la biodiversité et le changement climatique. Il n'existe pas grand-chose sur la biodiversité. Ce n'est pas très suivi médiatiquement. Le but du Plan Biodiversité est bien d'appeler l'attention sur la biodiversité.

8. Le Plan Biodiversité

Pour l'Île-de-France, l'axe principal qui répond aux questionnements que nous y avons est l'axe : reconquérir la biodiversité dans les territoires. Le Plan Biodiversité est une trajectoire, une feuille de route proposant des outils, des réflexions, des pistes de travail pour avancer sur le sujet de la biodiversité. Il n'est pas opérationnel en tant que tel, tout de suite. Il existe plein d'actions : nous allons réfléchir, nous mettre autour de la table, concerter pour définir la trajectoire, mettre en place des outils, etc. Voici les orientations principales retenues.

a. Axe 1 : reconquérir la biodiversité dans les territoires

Pour l'Île-de-France, nous sommes complètement dans le champ :

- développer la nature en ville ;
- offrir, à chaque citoyen, un accès à la nature ;
- déployer des solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients. Un accompagnement sera mis en place. Il me semblait que le Conseil régional et l'ARB étaient partants pour animer la démarche Territoires engagés pour la Nature et accompagner les collectivités. Il y a la question de donner à voir ce qui se fait sur la biodiversité aussi ;
- limiter la consommation d'espaces : tout ce qui permet de lutter contre l'étalement urbain, de rendre plus perméables des espaces ;

b. Axe 2 : construire une économie sans pollution et à faible impact

Cela concerne toute la partie agricole et la partie entreprises : comment chacun avance sur le sujet. Il y a beaucoup de réflexion sur l'environnement et sur la biodiversité. J'ai entendu qu'il y avait des ruches ici. Cela contribue : c'est un outil. Il ne faut pas que cela soit trop gadget non plus. Je ne dis pas que les ruches sont du gadget mais il faut aussi un travail de fond.

c. Axe 3 : protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

Ce sont des outils plus classiques : aires protégées pour les espèces, etc.

d. Axe 5 : connaître, éduquer et former

Tout ce qui est mieux connaître la biodiversité, la surveillance, les indicateurs, donner à voir avec les sciences participatives.

Il y a aussi tout un volet que je n'avais pas signalé. Comme l'Éducation nationale est représentée, il existe un volet pour renforcer les liens avec l'Éducation nationale et les formations dans le domaine de la biodiversité.

Mobiliser l'ensemble des acteurs et améliorer l'efficacité des politiques. C'est plus l'aspect réglementaire.

9. Comparaison des axes du Plan Biodiversité et du projet de stratégie régionale de biodiversité

En rouge, vous avez les axes du Plan Biodiversité et, en bleu, ceux du projet de stratégie régionale de biodiversité. Nous voyons que cela s'alimente. Heureusement, nous avons quand même les mêmes idées. Des synergies sont à mettre en place. Les deux se nourriront les uns et les autres pour avancer sur le sujet.

Voilà ce que je voulais vous exposer, rapidement.

Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines et président de la présente commission - Merci beaucoup, Madame RAMBAUD pour cette présentation assez large sur la politique biodiversité menée, maintenant, depuis quand même quelques années. Cela montrera aussi, à la salle, que quand on est un simple élu, dans une commune, quand on fait un projet il faut du temps. Toutes ces études extrêmement importantes sont extrêmement lourdes à mener car elles ont, évidemment, une importance. Du coup cela ralentit le processus à bon escient bien évidemment. Mais il s'agit aussi d'expliquer cela à nos concitoyens. La politique est une stratégie du temps long. Quand nous avons un projet d'ampleur - d'infrastructures encore plus - dans une commune, cela peut prendre cinq, six ans parce qu'il faut faire tout cela. Il faut le faire sérieusement. C'est quelque chose qui n'est pas la logique Twitter. Y a-t-il des questions ?

Jean-Pierre MAROTTE, Conseiller municipal, Triel-sur-Seine - Rebonjour, Madame la Sénatrice. Je suis un modeste élu local, comme vous le savez. Nous sommes bien dans cette problématique puisque, toute la zone qui correspond à presque 70ha est, pour l'instant, dédiée aux remblais venant des travaux du Grand Paris. Il y a des projets de ferme solaire, notamment, d'aménagement d'entrée de ville et d'une zone de compensation écologique. Nous baignons dans ce problème.

Je suis un peu étonné dans votre présentation. Vous avez dit une seule fois le mot agricole. Il y a un moment où il faut s'interroger sur les causes de la baisse et de l'écroulement de la biodiversité. Aujourd'hui ou hier, un article dans Le Monde expliquait que cela devenait un peu catastrophique en France. Or, tout le monde le sait, c'est lié à certaines pratiques agricoles, à l'usage des pesticides. Des plans phytosanitaires devaient faire baisser l'utilisation de ces produits. Nous nous apercevons que cela ne baisse pas du tout mais c'est en augmentation. Le côté curatif, préservation tout le monde est d'accord, évidemment. Enfin, nous avons l'impression que, à un moment, il faut peut-être s'attaquer franchement aux causes. Nous nous apercevons que nous rentrons un peu dans le dur et qu'il doit manquer un certain courage politique. Je vous remercie.

Lucile RAMBAUD - Je vais vous laisser répondre et, ensuite, je réagirai, bien sûr.

Michel CARRIERE - Je voulais vous remettre, Madame la Sénatrice, puisque cela a été cité dans le document, la partie concernant l'adaptation au changement climatique votée par le Comité de Bassin Seine Normandie, à l'unanimité des collègues. Quelle est l'intérêt de cette stratégie votée à l'unanimité le 8 décembre 2016, signée par l'Agence de l'Eau - vous parliez de subventionnement, elle subventionnera certains équipements que vous avez détaillés - par l'État - il n'y a pas la Région - et par le Comité de Bassin avec tous les collègues, à savoir l'ensemble des représentants du monde agricole, des industriels, des élus, des scientifiques. Tous les collègues ont voté à l'unanimité cette stratégie. Il est regrettable, malgré la transmission à l'ensemble des élus locaux, de quelques collectivités que ce soit... D'ailleurs, d'autres stratégies sont en train d'être mises en place, notamment sur le bassin Adour Garonne et le 15 novembre il y a eu à Lyon la réunion de tous les comités de bassin pour travailler cette question de changement climatique qui a un effet dévastateur. Nous ne parlons plus de sixième extinction mais d'effondrement. Ce qui est un peu dommage, dans la présentation, c'est qu'on oublie de dire que nous sommes dans la biodiversité. Je suis apiculteur et nous le savons. L'homme est dans la biodiversité et est concerné par la sixième extinction. Même si cela dure 200 ou 300 ans nous pouvons nous poser des questions. Ce que les spécialistes appellent l'effondrement nous guette. C'est pour cela que vous avez parlé de tout un tas de mesures. Je n'aime pas trop parler de la nature en ville parce que le végétal n'est pas la nature. La nature c'est bien plus complexe que le végétal. Mais le rapport du végétal ville est quand même important.

Là-dedans, il y a tout un tas de préconisations, des axes définis avec la DRIEE d'ailleurs. La DRIEE est très active au sein du Comité de Bassin. Ensuite, est arrivée l'ARB créée ensuite. C'est extrêmement important. Je le remets chaque fois qu'il y a une réunion, quelle qu'elle soit, parce que, d'une part c'est mon travail en tant qu' élu au Comité de Bassin de faire circuler ces documents. Nous pouvons regretter que des établissements de plans locaux, quels qu'ils soient, n'en tiennent pas compte. Malgré tout, nous sommes obligés de changer de paradigme et donc d'autres façons de fonctionner.

Ce qui est aussi intéressant c'est qu'il ne met pas les acteurs les uns contre les autres - je pense à Monsieur DUPUIS qui est avec nous - c'est-à-dire de mettre les gens du monde agricole contre le citoyen. Il n'est pas question d'ériger les gens les uns contre les autres. Ce qui est totalement différent c'est de travailler sur quelque chose qui remettrait en ligne ce triptyque, à savoir : l'eau, le végétal et la terre qui crée, à un moment donné, les conditions de la biodiversité, d'où la question de la désimperméabilisation et tout le travail sur l'eau. La biodiversité sans eau paraît un peu difficile. Nous n'avons pas besoin de revenir à la directive RAMSAR sur les zones humides. Et cela date, quand même, de 1971. Nous avons du chemin.

Je vous le remets officiellement pour chacun puisse éventuellement... Je vous le dis et le redis, le Président du Comité de Bassin, par ailleurs ancien ministre, a écrit à tous les élus du Comité de Bassin pour leur spécifier qu'ils pouvaient s'y adapter. D'autre part, le 11^{ème} Contrat de Plan de l'Agence de l'Eau 2019-2024 prend en compte, de façon extrêmement importante, les financements à ces adaptations. Merci.

Sophie Primas - Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ?

Anthony EFFROY, Association Rives Seine Nature Environnement - Je suis Anthony EFFROY, Président de l'Association Rives Seine Nature Environnement.

Sophie PRIMAS - Nous avons bientôt rendez-vous !

Anthony EFFROY - Je crois. Ce que vous nous avez détaillé par rapport aux mesures qui, aujourd'hui, permettront de restaurer une biodiversité, quand vous nous les détaillez de cette manière, nous pourrions être assez optimistes. Malheureusement, il existe aussi une réalité : la réalité actuelle que nous sommes obligés de constater. Puisque nous sommes dans la Boucle de Chanteloup, je vous prendrai l'exemple de plusieurs projets sur le secteur. Ce sont des projets portant une atteinte assez grave à l'environnement et aux espèces protégées et pour lesquelles des mesures compensatoires ont dû être mises en place.

Cela concerne plusieurs projets : celui de GSM ; l'extraction des Trois Cèdres ; le projet ZAC Ecopôle sur cette plaine ; EMTA et l'extension du SIAAP qui avait nécessité une mesure compensatoire de 5ha pour restaurer une zone humide.

Dans l'exposé que vous nous avez fait, vous nous indiquez bien que la compensation est, évidemment, de ne pas avoir de perte nette de biodiversité. Je m'interroge car nous avons quatre projets comme ceux que je viens de détailler, qui auront une atteinte importante sur l'environnement, qui s'étendent en termes de surfaces sur presque 100ha. Comment, lorsqu'on détruit 100ha de zone naturelle, peut-on obtenir une dérogation d'atteinte à des espèces protégées en créant une zone de 19,5ha en bord de départementale, qui sera une mesure compensatoire, cumulée à une zone de 5ha de zone humide du SIAAP. Vous avez quatre projets qui ont une emprise d'à peu près 100ha et, en parallèle, vous avez une mesure compensatoire de 24,5ha. Nous nous demandons comment nous pouvons restaurer réellement l'atteinte portée au milieu d'autant - c'est là où je m'interroge encore plus - que des commissions sont justement chargées d'étudier les mesures compensatoires proposées - Commission nationale de la Protection de la Nature, présidée par le Ministre de l'Écologie. Sur les projets dont je vous parle, il y a eu deux avis du CNPN sur l'Écopôle et sur la ZAC des Trois Cèdres. A chaque fois, le CNPN a émis des avis défavorables en estimant que les mesures compensatoires étaient très insuffisantes. Pourtant le Préfet passe outre cet avis et délivre, sans aucun changement dans les mesures compensatoires prévues, des autorisations.

Quand nous lisons les axes que vous nous présentez, nous nous disons que c'est très bien et nous avons des raisons d'être confiants. Mais en réalité, quand vous regardez ce qui se passe sur le terrain, quand vous regardez la manière dont sont délivrées les dérogations d'atteinte à des espèces protégées, c'est quand même assez scandaleux. Je ne connais pas, sur ce secteur, un seul projet qui ait été conduit sans obtenir de dérogation d'atteinte à espèces protégées. Il n'y en a pas. Il faut rappeler que nous sommes juste à côté de l'étang Cousin qui, d'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel est, quand même, un des sites majeurs de nidification des oiseaux migrateurs. Vous parliez de la Directive Oiseaux, 40 espèces aviaires protégées dans les projets que nous avons sur la ZAC Écopôle font l'objet de destruction de milieux ou de spécimens. Pour moi c'est troublant et c'est en totale contradiction avec les orientations que vous nous présentez.

Sophie PRIMAS - Je vais vous donner la parole, Madame, pour répondre et puis précisément, sur la question de Monsieur, peut-être que Monsieur KALTEMBACHER pourra répondre puisqu'il connaît bien ces dossiers, voire très bien.

Lucile RAMBAUD - Merci pour vos questions. L'une des difficultés c'est que la politique en faveur de la biodiversité est, pour l'État, une politique publique parmi d'autres. Des arbitrages sont rendus avec d'autres enjeux et d'autres politiques. Les derniers événements ne me contrediront pas, la priorité est l'emploi, le logement.

Sur la partie agricole, je vais peut-être botter en touche. La question de l'évolution des pratiques agricoles est un sujet assez délicat, y compris au niveau ministériel. Les choses avancent doucement. Des agriculteurs font un super travail et des habitudes d'agriculture intensive ont été prises et ont du mal à évoluer. Effectivement, je dirais que je n'ai pas beaucoup parlé d'agriculture parce que, honnêtement, nous services de l'État au niveau régional, nous n'avons pas beaucoup la main. La DRIEE travaille pas mal avec la Direction régionale de l'Agriculture mais les choses avancent doucement. En fait, l'agriculture fait partie de ce que nous appelons la Gestion courante des Fonds ruraux. Du coup, ce n'est pas considéré comme un projet en tant que tel devant être autorisé. Il est vrai que le Code de l'Environnement est quand même plutôt prévu pour les nouveaux projets et non pas pour... « on continue comme avant ». Nous avons l'indice STOC des populations d'oiseaux communs pour lesquels des résultats sont tombés en début d'année dernière, me semble-t-il : c'était assez catastrophique pour les milieux agricoles, pas grandiose pour les milieux urbains, correct pour les milieux forestiers. C'est une réalité. Madame la Sénatrice complétera sur ce que fait le Conseil régional et ce qui est prévu sur ce point.

Concernant la Boucle de Chanteloup et tous les projets. Ce n'est pas parce que nous utilisons 100ha que la compensation porte sur 100ha. En ce qui concerne la procédure de dérogation à l'interdiction de détruire les espèces protégées, c'est, finalement pour la biodiversité, le seul outil un peu coercitif que nous ayons avec la Loi sur l'eau pour les Zones humides. Après « réduire, éviter, compenser » : nous évaluons l'impact résiduel. Le besoin en mesure compensatoire dépend aussi, indépendamment de la surface du milieu naturel impacté, des espèces protégées présentes et de leur niveau d'enjeu : ont-elles des endroits où elles peuvent se réfugier. De ce fait, nous n'avons pas une compensation forcément équivalente aux surfaces utilisées. Henri le complétera, j'avais le souvenir, pour les dossiers en question, que nous n'avions pas forcément partagé complètement l'analyse du CNPN...

Henri KALTEMBACHER - Déjà, il y a une problématique d'arithmétique de base que vous connaissez bien, Monsieur EFFROY. Dans une présentation un tout petit peu arithmétiquement...qui me gêne un peu. Clairement, d'une part les 100ha n'étaient pas des hectares naturels, loin s'en faut. Vous mélangez, dans votre question, quatre dossiers qui sont de nature et d'essence extrêmement différentes. Ils vont de la réhabilitation et de la protection des populations vis-à-vis de risques qui se sont révélés, notamment du côté de Triel, qui font intervenir des travaux qui, certes, permettent de récupérer une partie des déchets du Grand Paris mais, surtout, de protéger les habitants de Triel par rapport à un certain nombre de risques avérés. C'est une première chose.

Ces différents dossiers ont fait l'objet de l'ensemble des procédures. J'ai beaucoup aimé l'intervention de Monsieur CARRIERE. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, loin s'en faut.

Michel CARRIERE - Heureusement.

Henri KALTEMBACHER - J'ai bien aimé parce qu'il faut que nous sortions, notamment dans la Boucle, de cette logique d'opposition permanente entre les différents acteurs pour essayer de voir, ensemble, ce que nous pouvons faire. Quelques initiatives ont déjà été prises. Je pense notamment aux réunions qui ont eu lieu au tout début de l'été dernier. Il faut que nous sortions un peu de cette logique.

Effectivement, ces dossiers ont été déposés. Ils ont fait l'objet d'une instruction suivant la logique « éviter, réduire, compenser ». Ils ont fait l'objet, de la part de l'État, du Préfet en l'occurrence, d'un certain nombre de décisions. Vous noterez d'ailleurs, Monsieur EFFROY, qu'elles sont susceptibles de recours. Mais, me semble-t-il, vous avez bien identifié cette possibilité. Je ne rentrerai pas plus en avant sur ces dossiers qui font l'objet de recours. Simplement la procédure a été mise en place.

Quand je dis qu'il faut arrêter d'opposer les différents acteurs - et c'est bien là tout l'enjeu de ce qu'a souligné Madame RAMBAUD en matière « d'éviter, réduire, compenser » - et mettre cette séquence dès le début de la conception des projets et non pas le vivre comme une stratification de procédures ineptes. Quand cela devient ça, cela devient inepte. En clair, un industriel, une collectivité qui vient voir l'État avec un dossier en disant : « j'ai tout ficelé. J'ai l'étude machin. J'ai l'étude truc. J'ai l'étude bidule », 95 % des cas, nous disons « stop. Arrêtons le film. Cela ne va pas ». Nous reprenons et nous concevons le projet en y intégrant, dès le départ, l'ensemble de ces éléments et, notamment, cette chaîne « éviter, réduire, compenser ». Il n'y a que comme cela que nous obtenons des projets équilibrés, dans lesquels nous arrivons à faire coexister différentes espèces animales, dont Monsieur CARRIERE a rappelé, avec précision qui l'honore, que le bipède en faisait partie et qui permet de concilier, dans une logique de ce que nous avons appelé à un moment - c'est un terme auquel je suis très attaché - le développement durable : la prise en compte de ces trois piliers que sont l'environnement, le social.

Ceci étant, en disant cela je crains que je sorte, un petit peu, du rôle de l'État que vous avez la gentillesse de me confier et d'en arriver sur un terrain beaucoup plus politique qui ne m'appartient pas.

Sophie PRIMAS, - En complément, j'ai apprécié le document qui m'a été remis. Je ne le connaissais pas. Je ne sais pas si Monsieur SANTINI m'a écrit mais, en tout cas, je n'ai pas reçu ce document que j'ai parcouru en quelques secondes, sans l'intérêt qu'il mérite, évidemment. Il me paraît extrêmement pragmatique : je vois des fiches actions, des interlocuteurs, des choses à faire. Tout ce que j'ai lu jusqu'à présent, rapidement, me semble être de bon sens et exactement dans cet état d'esprit où il faut co-construire les choses. Je me tourne vers le Président de l'Association, il est vrai que nous ne pouvons pas mettre un territoire sous cloche. Ce n'est pas possible. Nous sommes dans cette région de France qui a 14 millions d'habitants. Quand vous êtes élu, on vous réclame tous les quatre matins du logement, de l'emploi. Il faut faire du développement économique et, en même temps, il faut évidemment protéger notre région. Vous jouez un rôle de sentinelle et de gardien qu'il faut continuer à faire.

Cette co-construction des projets est obligatoire. Il faut que nous sortions de cette logique d'affrontement - cela m'a beaucoup plu dans votre discours - pour aller vers la co-construction, y compris avec l'agriculture. Je ne peux pas accepter de dire aujourd'hui, d'abord que l'utilisation des pesticides progresse alors que c'est en train de régresser. Elle progresse en moyenne, en général, en France pour une seule raison : l'élevage va très mal et que, aujourd'hui, un grand nombre d'agriculteurs sortent de l'élevage, des prairies où on n'utilise pas de pesticides, pour aller vers des céréales où on utilise des pesticides, vers de l'agriculture plus conventionnelle. Quand vous regardez les grands agrégats, tout le monde vous dit : « cela progresse ». Seulement, ce n'est pas tout à fait la réalité de ce qui se passe derrière. Je veux qu'on reconnaisse les efforts considérables que le monde agricole fait pour se transformer : pas se transformer lentement, comme vous disiez Madame, mais se transformer très vite, y compris sous la pression sociétale et sous la pression des pouvoirs publics. Je crois qu'il faut arrêter de s'opposer les uns aux autres. Il faut essayer de co-construire un univers sur lequel nous sortons de cette mise sous cloche, permettre le développement et de façon durable. Je crois qu'il faut sortir de la zone de confrontation. Voilà ce que je voulais simplement ajouter.

Anthony EFFROY - Pouvons-nous répondre ? Vous parlez d'opposer les intervenants, les entreprises, les milieux associatifs. La difficulté c'est que, au sein de l'Administration, de l'État, quand la DRIEE donne son « feu vert » sur un projet et que, en parallèle, le CNPN, une commission constituée de personnalités scientifiques qualifiées, nous pouvons quand même nous interroger.

Sophie PRIMAS - Il faut s'interroger. Vous avez raison de le faire.

Anthony EFFROY - Monsieur KALTEMBACHER me dit : « EMTA c'est plus compliqué. Il y avait des questions de sécurité », je lui ferai juste remarquer que je ne parlais que des projets Carrière des Trois Cèdres et ZAC Ecopôle qui ont fait l'objet d'un avis du CNPN négatif. Je ne suis pas revenu sur un avis du CNPN sur EMTA. Uniquement sur la Carrière des Trois Cèdres et le projet ZAC Ecopôle. Il est vrai que nous pouvons nous interroger sur la divergence d'avis entre un service de l'État comme la DRIEE et le CNPN qui, quand même, est censé être hautement qualifié.

Sophie PRIMAS - Je propose que nous avançons dans l'après-midi. Je vais donner la parole à Madame COLLOMBAT DUBOIS, Directrice de la toute nouvelle Agence Régionale de la Biodiversité qui nous parlera de la stratégie en Île-de-France.

II.L'Agence régionale de la Biodiversité Île-de-France

Par Julie COLLOMBAT DUBOIS, ARB îdF, Directrice

Bonjour à tous. Je suis Directrice de la toute nouvelle Agence régionale de la Biodiversité.

Pour remettre les éléments dans leur contexte, pour certains ici. Vous connaissiez NATUREPARIF, Association créée il y a 10 ans par le Conseil régional d'Île-de-France. Elle s'est transformée en ARB en avril dernier, suite à la Loi Biodiversité : j'y reviendrai. Cette structure, que j'ai la chance de diriger depuis cinq ans a déjà 10 années d'existence.

Pour revenir dans le cadre de la présentation, Lucile a très bien présenté les définitions, toute la question des fonctions systémiques liées à la biodiversité et le malheureux constat de la perte de biodiversité énorme. L'article du Monde, hier soir encore, en faisait le constat. Nous ne reviendrons pas là-dessus. Les discussions que nous venons d'avoir montrent bien que nous avons de vraies difficultés de conciliation des usages. La seule chose que je répondrai à cela c'est que si nous ne remettons pas en cause les usages, nous irons, de toute façon, vers une plus grande difficulté à concilier les différents usages. Quel type d'alimentation nous voulons ? Cela veut dire les usages agricoles. Quel type de développement, d'habitations, de pressions foncières nous mettons en place sur un territoire comme l'Île-de-France ? Tout cela sont les questions que nous devons nous poser pour répondre, de manière intelligente et collectivement à ces questions. Nous le voyons très bien dans notre région : j'ai passé 10 ans avant à faire de la protection de l'environnement en Rhône-Alpes, avant que cela ne soit Rhône-Alpes-Auvergne et je peux vous dire que les questions n'étaient pas tout à fait les mêmes. C'est cette question qui, globalement, doit être l'objet de nos discussions, de nos échanges. Pour moi, l'Agence régionale de la Biodiversité est le terrain de ces échanges.

ARB Île-de-France veut dire aussi - l'État le répète souvent - Agir en Région pour la Biodiversité. Ce sont les mêmes acronymes. Cela tombe bien parce que je crois que l'ambition que nous avons tous autour de la table (salariés mais aussi la gouvernance de cette Agence régionale) est de rentrer dans l'action. Nous l'avons bien vu, il existe un cadre réglementaire mais la mise en œuvre, sur le territoire de ce cadre réglementaire est compliquée. Cela nécessite d'avoir une certaine connaissance du vivant, évidemment. Cela nécessite aussi d'avoir une connaissance de tous les autres usages du territoire, qu'ils soient économiques, sociaux. Je crois que c'est qu'en étant autour de la table, ensemble, que nous pouvons agir en connaissant les priorités et les enjeux du territoire. C'est pour cela que nous sommes allés dans cette organisation que sont les agences régionales.

1. Rappel du contexte

La Loi Biodiversité évoquée par Lucile, tout à l'heure, date d'août 2016. Elle expliquait bien que nous avons créé une Agence française pour la Biodiversité et que les régions, en charge du chef de file de la biodiversité, qui ont la compétence biodiversité et l'Agence française peuvent mettre en place, conjointement, des délégations territoriales dénommées Agence régionale de la Biodiversité.

Cela veut dire que, hormis les missions de police de l'environnement, ces délégations territoriales exercent tout ou partie des missions de l'Agence. Il y a une répartition, sur le territoire entre les Directions régionales, la Direction territoriale de l'AFB et les agences régionales et, bien entendu, le Conseil régional, l'Agence de l'Eau si nous parlons à un niveau territorial régional et tous les acteurs du territoire que nous évoquerons.

C'est une possibilité. Ce n'est, en aucun cas, une obligation. C'est important puisque vous verrez que des régions ne sont pas concernées.

2. Rappel des différents modèles structurels possibles d'ARB

- Création d'un statut émanant d'une structure, l'Établissement public de Coopération environnementale, un peu à l'image de ce qui s'est fait sur les Établissements de Coopération culturelle, au niveau territorial ;
- des groupements d'intérêt public ;
- fondation reconnue d'utilité publique : c'est plus le cas sur lequel nous sommes partis parce que, en Île-de-France, nous étions adossés à une fondation ;

- association Loi 1901, même si ce n'est pas mis en œuvre aujourd'hui ;
- service d'une région. C'est le cas de ce qui est peut-être en train de se passer en Rhône-Alpes ;
- une plateforme partenariale. C'est le cas de l'Île-de-France que je vais vous présenter aujourd'hui.

Vous voyez que l'idée n'est pas de faire à la place mais de faire avec, sur les territoires, sur les régions avec les acteurs existants. Comme je vous le dis, en Île-de-France, il y avait une association avec une quinzaine de salariés, NATUREPARIF qui était le vivier idéal pour créer cette Agence régionale.

3. L'ARB Île-de-France

Où en sommes-nous au 1^{er} janvier 2019 ? Quatre agences ont été créées : Île-de-France, Centre-Val-de-Loire, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quatre autres sont très engagées, avec des missions de préfiguration. Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine dont les réflexions sont en cours et Hauts-de-France et Auvergne sans processus engagé. Nous voyons bien que ces questions sont diverses et qu'elles doivent être prises en compte de manière diverses par les différentes régions et des processus engagés aussi, en grande partie, dans tous les territoires d'Outre Mer. C'est important. J'ai oublié la Corse, avec des réflexions en cours. Sachant que, dans toutes ces régions, il y a en règle générale des structures existantes, qu'elles soient portées ou co-portées par l'État ou la Région qui font office soit simplement d'observatoire, soit qui rentrent plus dans l'action.

Une distinction entre l'Agence française pour la Biodiversité et l'établissement public de l'État et l'ARB Île-de-France qui est un partenariat et une structure avec un certain nombre de délégations qui sont des directions régionales de l'Agence française pour la Biodiversité : la police de l'environnement, des partenariats locaux et de la connaissance des milieux aquatiques, avec pour les agences régionales plutôt tournées vers l'action : nous allons le détailler.

En Île-de-France, nous avons choisi de faire un partenariat qui met, autour de la table, dans une convention signée en novembre 2017, la Région Île-de-France bien entendu, l'Agence française pour la Biodiversité, l'État, représenté par la DRIEE et le Préfet, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme) Île-de-France qui est la maison-mère hébergeant le Département Biodiversité que je dirige au sein de ces instituts, ex-NATUREPARIF : le département étant l'équipe chargée de mettre en œuvre le projet de cette Agence régionale.

Nous voyons bien que l'Agence régionale est l'objet de tous ces partenaires. Ce ne sont pas simplement les 15 personnes de mon équipe. Ce sont les services de l'État, ceux de la Région, de l'Agence française. C'est l'ensemble des acteurs de l'environnement que nous retrouverons dans notre gouvernance.

Quatre axes et quatre missions. Je reviendrais là-dessus à la fin car c'est là où nous avons le plus à interagir.

a. Le Directoire

Une instance partenariale composée de 19 membres. Vous voyez que nous retrouvons les membres fondateurs que sont l'État, la Région différemment représentés, Agence de l'Eau et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme.

Une organisation partenariale que nous connaissons bien, qui était déjà l'organisation de NATUREPARIF, avec des collègues qui représentent les acteurs de l'environnement : Département, communes, établissements publics de coopération intercommunale, associations et fédérations contribuant à la protection de l'environnement - c'est très important - les gestionnaires d'aires protégées, les organismes d'étude et de recherche et les entreprises publiques et privées qui sont aussi des acteurs forts de l'environnement à partir du moment où elles ont un impact important sur le milieu. Nous en avons beaucoup en Île-de-France aussi.

Nous avons relancé le Comité des Partenaires à la création de cette Agence, en avril 2018 et nous avons fait appel à nos anciens adhérents de NATUREPARIF. Aujourd'hui, nous avons 112 membres au sein de cette association, avec 19 membres dans le Directoire. Une organisation, une structure un peu à la mode classique type association. C'est-à-dire : un Directoire, l'équivalent d'un Conseil d'Administration qui valide un programme d'actions et un budget ; après, une assemblée générale - que nous appelons Comité des Partenaires car nous ne sommes pas sur un statut associatif - qui regroupe l'ensemble des structures. A venir beaucoup plus de membres. Finalement, c'est une structure qui vient juste de se créer, d'une certaine manière : il faut que les structures reviennent vers nous et que tous les acteurs de l'environnement reviennent vers nous.

b. Organisation

Une convention constitutive, un département dédié à la biodiversité au sein de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme intégré à un Pôle Environnement, avec des structures que vous connaissez peut-être : l'ORDIF (Observatoire régional des Déchets), l'ARENE (Agence régionale de l'Énergie Climat). Et un département qui était déjà existant au sein de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme : un Département urbain et rural qui travaillait beaucoup sur la question d'évaluation environnementale et qui, du coup, est intégré dans les démarches que vous suivez aussi ici.

A l'IAU, nous sommes aujourd'hui une cinquantaine de personnes à travailler sur les questions d'environnement et sur celles de biodiversité, en particulier. Je dirige une équipe d'une quinzaine de personnes et, globalement, nous arrivons à 20 personnes avec le Département Environnement vraiment spécialistes de la biodiversité.

Une gouvernance aussi avec un Président qui est un Conseiller régional - en l'occurrence c'est un local - Bruno MILLIENNE, Député et élu des Yvelines ; un vice-président, le Directeur général de l'Agence française pour la Biodiversité. Nous voyons que nous avons un co-portage. Je vois que vous le connaissez.

Sophie PRIMAS - C'est mon député.

Julie COLLOMBAT DUBOIS - C'est votre député. Un co-portage Région et État : c'est important.

c. Les missions

Je vais revenir rapidement sur les missions. Pour rebondir sur ce qui s'est dit tout à l'heure, il y a des volets incontournables quand nous voulons agir pour la biodiversité, sur le territoire et avec les acteurs du territoire.

La connaissance

Le premier des volets que nous défendons coûte que coûte, c'est la question de la connaissance. Si nous n'avons pas la connaissance des enjeux de biodiversité sur un territoire, mais une connaissance pointue. Ce n'est pas juste savoir, de manière globale, où est-ce qu'il y a des espèces et où il n'y en a pas. C'est aussi savoir quels sont les trous dans la raquette et là où il faut continuer à financer, à organiser la connaissance parce qu'il y a encore des coins où nous n'avons pas idée, toujours, des espèces présentes ou de celles qui sont en train de disparaître.

La connaissance s'alimente, s'appuie sur une base de données ouverte à tous permettant d'alimenter le système d'information nature et paysage, au niveau national. Enrichir cette connaissance est important. Cela nous permet de sortir des listes rouges. Lucile en parlait tout à l'heure, ce sont ces outils qui permettent de voir quel est l'état de la menace par groupe d'espèces. Quand nous avons un peu d'ancienneté, nous en faisons tous les cinq ans. Nous nous apercevons, malheureusement, qu'il y a une accélération du processus de mise en danger des espèces. C'est ce qui nous fait le plus peur.

L'état de santé

L'état de santé c'est tout ce qui permet de dire : « comment la connaissance évolue ? Où y a-t-il des actions plus fortes à mener que d'autres ? » Même si je crois qu'il existe d'espèces plus importantes les unes que les autres. Elles sont toutes indispensables au fonctionnement du vivant.

Appui et soutien pour les politiques franciliennes en faveur de la biodiversité / expertise

Nous avons parlé, tout à l'heure, de la stratégie régionale biodiversité. Je crois qu'il est important d'avoir une stratégie en lien avec la stratégie nationale, qui reprenne les grands enjeux. Dans tous les documents nous retrouvons toujours les mêmes : la question biodiversité, l'érosion de la biodiversité (biodiversité sols, biodiversité climat) avec les solutions fondées sur la nature ; les liens entre biodiversité et économie ; biodiversité et santé ; biodiversité et liens homme-nature. Une fois que nous avons vu tout cela, nous retrouvons tous les grands d'artificialisation, d'aménagement du territoire. Nous sommes sur les mêmes enjeux. Ce qui nous importe c'est aussi de permettre que cette stratégie se construise avec les acteurs. Nous sommes là pour aider au partage avec les acteurs et pour les acteurs du territoire. Nous organisons la connaissance, les actions et les outils pour que les acteurs fassent. Nous ne sommes pas, avec 15 personnes au niveau régional, en mesure de mettre en œuvre réellement cette politique. En revanche, nous sommes là pour accompagner ceux qui mettent en œuvre pour que cela soit fait de manière la plus logique et respectueuse de l'environnement possible.

C'est pour cela que nous avons développé, dans cette nouvelle Agence, une mission d'ingénierie et d'expertise auprès des acteurs franciliens. Lucile parlait de l'opération Territoires engagées pour la Nature. Vous êtes une collectivité - aujourd'hui une collectivité, demain ce sera élargi à tous les acteurs du territoire - vous avez envie de faire des choses, nous pouvons les mettre en place, avec vous... Nous sommes là pour vous aider à construire un plan d'actions pour mettre en place des projets vertueux.

C'est un peu la dynamique que nous souhaitons mettre en place de manière encore plus présente, avec des retours d'expériences en disant : « si vous avez telle problématique, nous savons, dans telle collectivité, comment c'est fait, ce que cela a coûté, les problématiques qu'ils ont rencontrées ». Nous sommes là, en amont, pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces projets parce que les projets de restauration, de préservation de la biodiversité sont des projets vraiment très compliqués. Nous faisons quelque chose et cela peut avoir un impact sur d'autres aspects. Du coup, pour des personnes extérieures, qui ne connaissent pas toujours bien le fonctionnement du vivant, nous avons l'impression que, finalement, si nous faisons quelque chose, ce sera négatif d'un autre côté. Nous sommes là pour faire des conciliations d'usages - j'en parlais tout à l'heure. Je pense que nous ne sommes plus dans un monde idéal. Il faut faire avec et encore moins en Île-de-France avec toutes les pressions que nous avons. Il faut faire avec et ne pas être donneur de leçons mais, au contraire, apporter des solutions les moins pires possibles, quelquefois malheureusement. C'est dans cette idée que nous souhaitons vraiment nous positionner, comme nous le faisons depuis déjà 10 ans auprès de l'ensemble des acteurs pour faire avec et pour le territoire.

Sensibilisation

Après, bien entendu, un axe travaillant sur la question de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Il est compliqué de faire de la sensibilisation au grand public. Nous essayons de le faire avec nos moyens. C'est aussi le rôle de l'Agence française qui travaille à plus grande échelle sur les questions de communication auprès du grand public. Nous travaillerons sur des opérations type « Fête de la Nature », type « Inventaire Eclair », des choses où nous pourrions mobiliser un peu de monde sur un week-end, diffuser des outils pédagogiques. Ce sont des choses qui ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre parce qu'elles demandent beaucoup de moyens dès que nous voulons faire de la communication grand public.

Toute la partie éducation environnement reste indispensable. Nous sommes plus là pour apporter les outils aux gens qui font de l'animation nature plutôt que de la faire nous-mêmes. Nous n'en avons pas les moyens sur le territoire, bien sûr.

Voilà, pour faire court, sur l'Agence régionale, ses missions et son action, même si nous ne sommes pas toujours vraiment positionnés sur la question des risques industriels. Ce ne sont pas des sujets sur lesquels nous avons beaucoup travaillé, même si nous pouvons accompagner des entreprises, notamment sur la question de la gestion écologique des espaces verts. Nous voyons bien que, dès que nous sommes sur un endroit comme ici, nous avons des espaces verts. A partir de ce moment-là, nous pouvons accompagner sur des labellisations type « labellisation éco-jardin », sur la mise en œuvre du zéro phyto. Ce sont des choses fondamentales. Après, il existe des choses plus problématiques sur lesquelles nous sommes plutôt amenés à travailler ensemble et à découvrir aussi les contraintes et les questions des uns et des autres.

Sophie PRIMAS - Merci beaucoup, Madame la Directrice. Je suppose que, dans la salle, il y a quelques questions ?

Jean-Pierre MAROTTE - Dans la commune de Triel, c'est un axe de faire la sensibilisation, la communication. Ce n'est pas simple. Il faut trouver des idées originales. Nous avons un budget pour cela. De votre côté, éventuellement, je ne demanderai pas si vous subventionnez mais pouvez-vous participer ?

Dans ce domaine, l'argent n'est pas le nerf de la guerre. Pas forcément. C'est comme le foncier pour d'autres sujets. Je pense que nous pouvons trouver l'argent. C'est l'occasion. Cela aurait peut-être un impact. Nous faisons des opérations de nettoyage, au niveau des scolaires. Je suis aussi Secrétaire-adjoint d'Energie Solidaire : nous faisons des balades thermiques. Nous faisons plein de choses comme cela. La question est, tout simplement : pouvez-vous participer, ne serait-ce qu'avec un label ou quelque chose comme cela ?

Julie COLLOMBAT DUBOIS - Financièrement, nous avons un peu de mal à participer parce que cela voudrait dire que nous redistribuons des subventions publiques : ce qui est interdit car nous avons un financement - que je n'ai pas précisé - partagé entre le Conseil régional (pour 70 %) et l'État pour les 25 % restant (DRIEE, l'Agence française pour la Biodiversité et d'autres ministères). Pour le reste, ce sont les conventions que nous pouvons avoir avec nos différents partenaires. Nous ne pouvons donc pas faire de redistribution. En revanche, ce qui est important c'est que nous pouvons porter à connaissance vos actions dans nos outils de communication, dans nos newsletters, sur notre site. Il est intéressant de pouvoir avoir un lien à ce moment-là, que la commune soit au sein du Comité des Partenaires simplement pour faire ce rôle de diffusion. Ce qui, souvent, est le rôle le plus compliqué à faire quand nous sommes dans une petite collectivité, que nous n'avons pas non plus toujours les moyens. C'est ce qui peut être intéressant. Après, des rôles d'accompagnement mais c'est vraiment dans les équipes techniques de la collectivité que nous pouvons aussi intervenir de manière, évidemment gratuite, pour vous aider à mettre en œuvre des politiques de préservation.

Jean-Pierre MAROTTE - Si c'est gratuit, je prends.

Julie COLLOMBAT DUBOIS - Quelque part, nous avons aussi une mission de service public. Nous pouvons être amenés à travailler en assistance à maîtrise d'œuvre, sur certains projets bien sûr. Là, nous « devisions nos services » mais c'est 5 % de notre action. Tout le reste de l'action c'est vraiment l'accompagnement des missions de service public et d'intérêt généraux que nous pouvons avoir sur le territoire. Oui, dans ce sens-là, nous pouvons être le relais et nous pouvons aussi vous apporter des outils que nous avons créés : expositions, outils pédagogiques. Ils peuvent vous permettre de ne pas refaire des choses.

Jean-Pierre MAROTTE - Juste une précision. Nous avons les 60ha qui seront réaménagés, réhabilités. Dans le cœur des Triellois, c'est quelque chose qui nous a blessés entre la décharge, les remblais. Il faut vraiment faire quelque chose de bien. Une zone de compensation écologique est prévue. Je vous contacterai éventuellement pour nous accompagner.

Julie COLLOMBAT DUBOIS - Tout à fait.

Sophie PRMAS - Y a-t-il d'autres questions ? Attendez, il y a une question au fond. Pardonnez-moi, Madame.

Corinne DUMONT (Yvelines Environnement) - J'avais préparé des questions mais je m'aperçois qu'elles sont plutôt destinées à Madame RAMBAUD. D'avancer trop dans les présentations et d'être complètement hors sujet, je vais essayer de me rattraper. J'avais des questions à poser sur la prise en compte, la mise en œuvre des arrêtés portant dérogation à destruction d'atteinte à espèces protégées. Mon questionnement était de savoir si des couches SIG collectaient ces informations et si c'était communiqué dans le cadre du porté à connaissance de l'Etat dans le cadre de l'élaboration des PLU ou des PLUi. Nous n'avons pas, forcément, de connaissances à ce sujet. Je m'interrogeais sur la prise en compte de ces espaces où des mesures de protection sont envisagées sur du long terme, parfois des périodes de 10, 20 parfois 30 ans. Il y a forcément une forme de servitude. Comment cela s'articulait avec les règlements de zones ? Quel était le règlement le plus approprié pour ce type de zones compensatoires ?

D'autre part, vous avez parlé d'un système d'information géographique regroupant les mesures compensatoires. Je n'en ai pas connaissance.

Toujours dans la même idée de la connaissance, de l'usage du territoire, il y a aussi la problématique des autorisations de défrichements. Elles sont gérées par la Direction Départementale des Territoires. Nous avons des obligations, soit de verser un montant pour de la restauration mais nous ne savons pas, forcément, où cela doit être réalisé, dans quel laps de temps, s'il y a une équivalence écologique auquel cas nous ne savons pas si nous avons détruit un boisement en milieu humide, avec des espèces particulières, ou un boisement autre... Il n'existe pas d'étude d'impacts dans ce cas de figure. Nous ne savons pas ce que nous détruisons. On autorise la destruction mais nous ne savons pas ce que nous détruisons ni ce qui est proposé est équivalent en termes de compensation écologique.

Sophie PRIMAS - Je vais peut-être demander à Monsieur de poser ses questions. Si jamais il y en a un petit peu pour vous, vous pourrez faire une réponse globale. C'est la dernière question. Nous sommes déjà super en retard.

LE BLOAS Aimé (conseillé municipal d'Orgeval) - Je pense avoir un organe assez fort. Dans le cadre de la protection de la biodiversité incluez-vous l'apiculture et les abeilles ?

Julie COLLOMBAT DUBOIS - Sûrement.

LE BLOAS Aimé - Tout le monde a entendu parler du frelon asiatique. Je suis un apiculteur. J'ai entendu Monsieur CARRIERE dire qu'il l'était aussi. Nous sommes donc au moins deux à pouvoir nous exprimer. Cette année, la présence des frelons asiatiques a été dramatique. Je vous recommande d'aller voir, en fin de soirée, dans un rucher, la présence des frelons asiatiques. Ils ne vous feront rien. Vous ne les gênez pas. Ils sont en vol stationnaire, comme les petits drones que nous voyons. Ils sont à 20, 30, 40 cm au-dessus de la planche d'envol. Dès qu'une abeille bouge, elle est sectionnée en deux. Cette année, dramatique : pas de fleurs (sécheresse, chaleur), pas de nectar et le frelon asiatique. Cela veut dire que des grappes d'abeilles étaient sur la planche d'envol et qui ne bougeaient pas. C'est dramatique. C'est le constat.

Que pouvons-nous faire ? Je vais relater mon côté breton et vous parler de la LTC (Lannion Trégor Communauté). C'est une petite agglomération. Ce n'est pas à l'image de l'Île-de-France. Ce ne sont que quelques dizaines de milliers d'habitants. Ils ont instauré un système efficace. Aujourd'hui, un frelon asiatique doit faire son nid d'été - pas son nid de printemps, qui est une balle de ping-pong dans un petit coin - dès avril-mai, quand il montera à 10, 12, 15 mètres d'altitude, il doit faire une grosse boule pouvant atteindre jusqu'à 80 cm de diamètre au moins. Vous avez cela dans votre jardin, cela vous coûte la peau des fesses pour le faire détruire. Vous passez dans un chemin, vous voyez sur un terrain : « il y a un nid là ». Mais, si rien n'est mis en place pour garantir la destruction et le paiement de cette destruction, l'individuel n'ira pas dire : « il y a un nid de frelons là-bas ». A Lannion, le prix de la destruction est normé : vous le trouverez sur Internet. 30 % est pris par la commune, 30 % par LTC et 30 % par un autre organisme. Cela veut dire que n'importe qui voit un nid de frelons asiatiques, il n'a pas de difficultés à prévenir la mairie ou le service de Gaël LE MEN - pour ne pas le nommer - de l'existence d'un nid de frelons asiatiques. Nous les avons tous vus sortir en septembre et apparaître sur le haut des arbres. Mais c'était trop tard parce que les reines ont déjà essaimé. Les nids sont vides. Les reines ont essaimé.

Sophie PRIMAS - Je vais vous arrêter car nous avons bien compris la question.

LE BLOAS Aimé- Madame la Sénatrice, si vous vous engagez à financer la destruction des frelons asiatiques, vous aurez gagné.

Sophie PRIMAS - Je veux bien essayer de faire une proposition de loi dans ce sens. En plus je suis persuadée de ce que vous dites.

LE BLOAS Aimé - J'ai fait un courrier au Président de la CU, Monsieur TAUTOU.

Sophie PRIMAS - Je vais regarder cela. Nous allons donner la parole à Madame.

Mme MERIGEAU (Éducation nationale) - J'avais envie de répondre à certaines personnes au niveau des collectivités territoriales. Nous sommes là aussi. En général, la Région s'occupe bien des lycées, le Département des collèges. Les collectivités nous oublient. Au niveau du premier degré, si vous avez des idées pour lancer des appels à projet - quoi que nous nous débrouillions pas mal - et si nous pouvons nous retrouver autour d'une collaboration - puisque vous parlez de co-construction et de collaboration...je fais aussi le lien avec la sensibilisation auprès des Franciliens. Peut-être commencer à sensibiliser les tous jeunes, tous jeunes. Nous sommes là et nous vous attendons.

Sophie PRIMAS - C'est le moment de pub de l'Éducation Nationale.

Mme MERIGEAU - Nous ne pouvons rien l'un sans l'autre. Vous l'avez bien précisé. Je pense que nous avons vraiment un rôle à jouer. Tout à l'heure, vous avez hésité à parler de développement durable, je vous rappelle que, dans les programmes de l'Éducation Nationale, nous sommes sur une éducation au développement durable. Ce n'est pas quelque chose de tabou ou je ne sais quoi. Je suis à la Direction Académique en charge de tout le Département. Je peux donc faire du lien.

Sophie PRIMAS - Derrière vous, Monsieur le Président, une question. Ensuite ce sera vous et nous arrêtons parce que nous avons déjà une intervention et demie de retard.

Bruno DREVON, Conseil départemental des Yvelines - Juste une remarque très rapide par rapport aux questions et aux exposés. Bruno DREVON, je représente le Groupement d'Intérêt Public Biodif. Je voulais souligner l'importance de l'émergence de nouvelles gouvernances, de nouveaux acteurs. C'est le cas du GIP Biodif qui est, aujourd'hui, sur les Yvelines et les Hauts-de-Seine et a vocation, éventuellement, à s'élargir. Il accompagne les maîtres d'ouvrages, les acteurs de l'aménagement sur toute la séquence ERC. Bien sûr, nous intervenons sur la compensation - la compensation à la demande - et, particularité du GIP Biodif, la compensation par l'offre. Il est vraiment important de se projeter dans une gouvernance nouvelle, avec des acteurs nouveaux qui ne sont pas encore facilement identifiés comme l'Éducation Nationale qui existait mais qui n'avait pas forcément ce rôle identifié. C'est le cas au GIP Biodif.

J'ai une petite question très rapide. Nous avons beaucoup évoqué, dans l'exposé de Madame RAMBAUD, des impacts directs ou, en tout cas, pouvant apparaître comme des impacts directs. La question des impacts cumulés s'était soulevée. Cela répond aussi à d'autre question. Merci.

Anthony EFFROY - Une question par rapport aux données Powerpoint. J'ai noté sur le troisième point sur l'ingénierie et l'information expertise auprès des acteurs franciliens, vous avez indiqué les collectivités. Comptez-vous, à un moment, vous ouvrir aux associations ? Est-ce que cela peut déjà être mis en place ?

Julie COLLOMBAT DUBOIS - Il existe un collège spécialement pour les associations. Le représentant des associations élu au moment de l'organisation et la formation de l'ARB, c'est France Nature Environnement Île-de-France. Après, il y a eu de grandes discussions. Il y avait des gens qui représentaient aussi le mouvement associatif plus territorial.

Anthony EFFROY - En tant qu'association, si je viens vous voir et que j'ai un projet, que j'ai besoin d'un soutien ou d'informations, comment cela fonctionne ?

Julie COLLOMBAT DUBOIS - Vous rentrez en contact avec nous et après nous travaillerons votre projet avec vous, voir quels sont les outils que nous pouvons mettre à votre disposition ; si nous pouvons faire des formations. Nous organisons pas mal de formations sur notre outil de saisie CETTIA, qui est la base de données naturaliste en Île-de-France : nous pouvons venir faire des formations là-dessus. Des interventions lors de journées d'échanges que vous pouvez avoir pour faire un état des lieux de la biodiversité en Île-de-France, avec des experts spécialistes de tel ou tel groupe. Nous pouvons aussi organiser, à votre demande, des formations spécifiques sur les amphibiens, sur un groupe particulier ou une journée d'inventaire. Tout cela peut se faire en fonction de votre demande et aussi de notre disponibilité. Nous essayons, quand même au maximum de répondre à vos attentes.

Anthony EFFROY - Vous êtes ouverts aux associations locales ?

Julie COLLOMBAT DUBOIS - Complètement. Il n'y a pas de problème. Je viendrai vous voir après et prendre votre carte.

Sophie PRIMAS - Vous voulez peut-être répondre aux questions.

Lucile RAMBAUD - Sur le géo-référencement des mesures compensatoires, c'est prévu par la loi biodiversité. Les outils sont en cours de mise en place. Sur GEO MCE et sur CARMEN qui est l'outil du Ministère de l'Écologie pour toutes les informations géographiques concernant l'environnement, vous aurez les périmètres des espaces faisant l'objet de mesures compensatoires. Je n'ai pas l'impression que cela fasse partie des portés à connaissance quand il y a des PLU. Je note l'idée.

Quels règlements pour le PLU ? Mettre cela en zone Nd, *a priori*. Normalement, le porteur de projets qui a en charge la mesure compensatoire s'organise pour pouvoir gérer et maintenir en état la mesure compensatoire pendant la durée prévue par l'arrêté préfectoral. Pour les dérogations espèces protégées, c'est 30 ans. Pour les autres cela peut différer.

Pour l'agriculture et les frelons. Tout un dispositif, piloté par le Ministère de l'Agriculture, est mis en place : la FREDON et la Direction régionale de l'Agriculture. Je ne serai pas capable de vous le détailler.

De la salle - FREDON (*hors micro 08 :00*).

Lucile RAMBAUD - Organise la lutte mais c'est la formation et le repérage. Les agriculteurs ont la destruction à leur charge, c'est cela. Monsieur a raison. Si vous avez un nid de frelons asiatiques dans votre jardin, c'est à votre charge.

De la salle - Entre 200 et 300 euros.

Lucile RAMBAUD - C'est assez cher. Il y a certaines collectivités mais je trouve que l'idée de Monsieur de mettre en place une politique publique sur le frelon - pas forcément sur le frelon asiatique - est plutôt une bonne idée. Je viendrai vous voir après. Cela peut être quelque chose que nous pouvons mettre en place. Il faut que nous allions en Bretagne, à Lannion.

De la salle - Pas du tout.

Lucile RAMBAUD - Il y avait une question de Monsieur. Je salue le GIP Biodif au passage parce que c'est une belle organisation et une belle mise en place de service public. Une des difficultés - je ne pense pas trahir l'esprit de L'État en disant cela - c'est le risque de financiarisation des espaces de compensations. Avoir un acteur public gérant ces espaces de compensation c'est quand même la garantie que l'intérêt général est poursuivi plutôt que la financiarisation de ces espaces de compensation. Il y avait une question sur le cumul des effets négatifs. C'est une question piège pour Henri.

Henri KALTEMBACHER - Je vais tenter le grand écart en essayant de répondre à une question de Madame DUMONT ou apporter un complément. Les effets cumulés sont une invention relativement récente issue d'une grande modification des textes de l'Autorité Environnementale et l'évaluation environnementale de 2012, à peu près. Il faut avoir la plus grande humilité, mais vraiment être capable de regarder les effets cumulés d'une installation de combustion avec une autre installation de combustion, n'est pas trop compliqué. Ce n'est quand même pas évident mais ce n'est pas compliqué. En prenant un exemple, à la fois agricole - je me mettrai tout le monde à dos - et industriel : quand nous faisons les effets cumulés d'une station d'épuration avec un poulailler industriel, cela devient plus qu'extrêmement compliqué. Nous avons des états initiaux - et là aussi l'intervention de gens comme l'Agence régionale de Biodiversité - tout ce qui nous permettra de récupérer de la connaissance - les agences de l'eau font un travail remarquable en matière de connaissance - nous permettra de voir. Après, les effets cumulatifs...si, en plus de cela, vous allez les chercher sur des problématiques très pointues, genre toxicologie, cela devient...

Du coup, j'en profite - parce que nous sommes aussi sur une logique d'effets cumulés - Madame DUMONT soulignait en disant : « il y a des problématiques de défrichement. Qu'est-ce que nous défrichons ? » et ainsi de suite. L'énorme avantage c'est que nous avons connu une réforme, celle de l'Autorisation environnementale unique. Elle a quelques inconvénients. Je ne suis pas sûr que nous puissions la ranger dans la grande colonne des simplifications administratives : je le dis de manière un peu pudique mais ne le répétez pas trop fort en-dehors. En revanche, elle a permis de fusionner un certain nombre d'autorisations ou de déclarations et de pouvoir reconsidérer les projets dans leur globalité. Vous avez une carrière - nous restons dans le quartier - avec un défrichement qui, en lui-même, aurait fait moins d'un demi hectare. Celui-ci prit tout seul, dans son coin, échappait complètement à l'étude d'impacts, à la séquence ERC. Pris dans un projet global, il sera étudié globalement. Les aménageurs présents connaissent bien la problématique. Du coup, par l'évaluation environnementale, nous venons chahuter des autorisations ou des pans d'autorisations qui auraient échappées à une approche verticale. Nous en venons bien à cette logique consistant à co-construire, dès le début, en ayant non pas au départ - il faut bien dire ce qui est et regarder un peu derrière nous à 20, 30 ans...un projet c'était le foncier, l'intérêt et le financement. Aujourd'hui, nous sommes quand même en situation, avec ces nouveautés réglementaires - nous en pensons ce que nous voulons - où on nous impose de prendre les projets beaucoup plus en amont. La difficulté que nous avons dans le système c'est que les projets - nous en connaissons un certain nombre - conçus il y a 10-15 ans qui viennent à réalisation maintenant n'ont pas forcément été dans cette logique. Encore fois, nous avons eu des prédécesseurs - c'est un peu simple de leur jeter la pierre - et nous aurons des successeurs qui, j'espère, auront la bonté d'âme de ne pas trop nous taper dessus.

Sophie PRIMAS - Merci beaucoup. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur REQUENA, de la DRIEE pour nous parler de ces fameuses zones humides.

III. Protéger et restaurer un milieu spécifique : les zones humides

Par Jérémy REQUENA, DRIEE, chargé de mission « milieux aquatiques et zones humides »

Bonjour à tous. Je travaille au Service régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DRIEE. C'est un service régional qui n'est pas service instructeur comme le sont les UD (Unités départementales) de la DRIEE. Je suis chargé de faire de l'animation, du soutien juridique et technique aux instructeurs police de l'eau sur les thématiques liées aux milieux aquatiques et aux zones humides. Le SPI Vallée de Seine m'a demandé de faire un focus sur les zones humides. Voici comment je vous propose de m'y prendre :

- je ne vais pas commencer par les définitions réglementaires. Je préfère y arriver de manière sensible et qui parle mieux à tout le monde. Ensuite, nous prendrons le temps de définir un peu plus exactement la chose ;
- nous parlerons des valeurs et des fonctionnalités que les zones humides remplissent. Nous distinguerons « valeurs » et « fonctions », car le terme fonction a un sens réglementaire, alors que, quand nous parlons de valeurs ou de services rendus, nous sommes plutôt sur quelque chose de relatif à l'homme, à ses usages et sa compréhension du milieu ;
- je parlerai de l'encadrement réglementaire à proprement parler. Je ferai volontairement un peu l'impasse sur les documents d'urbanisme dans cette présentation mais nous pourrons en parler pendant les échanges ;
- je ferai un petit laïus sur les bonnes pratiques qu'il faut avoir lorsqu'on rencontre une zone humide dans son projet ;
- je parlerai enfin des outils que la DRIEE met à disposition des outils pour réussir à faire tout cela.

1. Zones humides : première approche et définition

Je vais aborder quelques aspects des zones humides, qui ne sont pas exclusifs entre eux.

a. Première approche

Espace de transition entre la terre et l'eau.

D'abord cela peut être un espace de transition. Ici, quand je regarde cette photo, j'aime à penser que nous ne savons pas jusqu'où marcher avant de se tremper les pieds. Nous ne savons pas jusqu'à quand nous serons au sec. Pour moi, c'est d'abord cela, la zone humide : cet espace de transition entre terre et eau.

La zone humide peut être alimentée par le cours d'eau par débordement. Mais l'inverse est également possible : nous pouvons avoir une nappe phréatique qui, dans certains cas d'étiage, vient alimenter le cours d'eau. Des relations entre terre et eau, donc.

Interaction sol et eau

Relations entre terre et eau, mais aussi entre sol et eau.

Sur la photo de gauche, nous avons une mare. Les mares ne sont pas forcément riveraines d'un cours d'eau. Il s'y déroule un phénomène de rétention des eaux.

À droite, j'ai utilisé une autre illustration pour montrer qu'il existe des produits de cette interaction sol/eau, qui va jusqu'à impacter nos paysages, notre pédologie. Ici, le sol a pris une forme particulière : c'est devenu de la tourbe, qui est le produit d'une décomposition lente de la matière organique des végétaux dans un milieu saturé en eau. La zone humide c'est aussi cela : des impacts sur le sol, voire le paysage.

Une végétation particulière

Nous pouvons également avoir l'approche de la végétation. Je vous laisserai peut-être préciser, au cours des échanges, quelles espèces sont pour vous les plus emblématiques de la Vallée de Seine. J'en ai mises certaines ici. A gauche, avec les trois photos, nous avons une approche en termes d'espèces végétales : si l'espèce est présente et qu'elle est réputée indicatrice de zone humide, alors il y a de fortes chances que le site soit une zone humide. Mais il faut savoir qu'il est également possible d'avoir une approche en termes d'habitat : ce qui est le cas avec la mégaphorbiaie illustrée à droite. L'approche habitat, c'est de dire : nous étudions un ensemble cohérent d'espèces végétales, ce qui va au-delà du simple fait de regarder les espèces une à une. Dans le cas de la mégaphorbiaie, il s'agit d'un stade de transition entre une zone humide et une végétation plus haute qui formera une forêt humide. Il y a donc aussi cette idée, pour la zone humide, d'un espace non figé, non statique et qui illustre une diversité.

Une biodiversité riche et spécifique

En parlant de diversité, la zone humide est aussi le support d'une biodiversité riche et spécifique. Pourquoi est-elle riche ? Car plusieurs groupes (oiseaux, insectes, amphibiens) dépendent des zones humides, soit de manière permanente, soit de manière transitoire : nous pouvons avoir des êtres vivants qui dépendent, toute l'année, de ce milieu et d'autres qui ne font qu'y passer pour un stade de leur cycle de vie.

Un milieu naturel en régression

Enfin, la dernière idée que je voulais apporter rejoint un peu ce qui a été dit auparavant. C'est un milieu naturel en régression. Un rapport de 1994 fait le constat, déjà, que 67 % des zones humides du territoire métropolitain ont disparu au 20^{ème} siècle, avec une accélération dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Aujourd'hui, les zones humides représentent autour de 4 % sur le territoire métropolitain et légèrement en-dessous en Île-de-France.

Plus récemment, une mission parlementaire a été lancée en 2018. Elle fait le constat de la persistance du recul de ces milieux. J'ai mis un extrait de cette lettre de mission qui dit que « *la sauvegarde des zones humides nécessite, manifestement, une nouvelle impulsion comparable à celle qui a fait suite au cri d'alarme lancé par le Préfet Paul BERNARD dans le rapport de 1994* ». Nous sommes sur une relance de la dynamique comparable à celle des années 1990 et de celles qui ont suivi.

b. Définitions

J'ai été volontairement un peu long en introduction, car je voulais éviter d'entrer directement par ce qui va suivre.

Il existe plusieurs définitions des zones humides. Dans le code de l'Environnement, il y a la définition législative : celle du L.211-1 du Code de l'Environnement qui parle de terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; (nous verrons après ce que veut dire ce point-virgule) la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant, au moins, une partie de l'année. C'est la première définition donnée par le Code de l'Environnement. Elle est assez large et n'est pas très opérationnelle : sous cette forme, nous ne savons pas comment l'interroger quand on l'applique à un projet.

C'est pour cela qu'elle est précisée par la définition réglementaire, dans un deuxième article du Code de l'Environnement (R.211-108) qui dit que les critères à retenir sont relatifs à la morphologie des sols, cette morphologie liée - nous l'avons vu avec la tourbe - à la présence prolongée d'eau et à la présence, éventuelle, de plantes hygrophiles.

Pour votre information, il existe également une définition un peu plus large, utilisée dans la Convention RAMSAR, mais qui ne fait pas grand sens en droit français. Elle parle de milieux humides. Peut-être avez-vous été déjà confrontés à cette confusion entre milieu humide et zone humide. Quand nous parlons de zone humide, nous nous référons à cette définition réglementaire, qui a un sens vis-à-vis du Code de l'Environnement et des procédures associées. Quand on parle de milieu humide, nous sommes dans quelque chose de plus vaste et qui relève du point de vue de l'écologie.

Si nous résumons la diapositive, la zone humide c'est :

- un sol spécifique,
- une végétation spécifique.

Je vous ai aussi rappelé en bas à droite de la diapo, de ce que n'est pas une ZH : ce n'est pas un plan d'eau, et ce n'est pas un ouvrage de gestion des eaux pluviales ou des eaux usées. Autre amalgame courant : une zone inondable n'est pas nécessairement une zone humide, et vice versa.

2. Valeurs et fonctions des zones humides

a. Valeurs, services rendus

Perception historique

J'ai fait une diapositive volontairement un peu manichéenne. Le constat est que nous sommes passés d'une perception historique où les zones humides étaient des terrains à reconquérir, à gagner, à notre perception actuelle qui est moins négative. Les ZH étaient vues par exemple comme des terrains à conquérir pour loger plus de gens ou des terrains à assainir pour accueillir des infrastructures routières ou ferroviaires. Elles étaient aussi considérées comme des endroits dangereux, insalubres, vecteurs de maladies.

Perception contemporaine

Nous avons parlé, tout à l'heure, de valeurs biologiques vis-à-vis de la faune et la flore représentées. Nous avons peut-être un peu moins parlé de la valeur écologique des zones humides : elles sont le siège de réactions géochimiques uniques. Ce ne sont pas des écosystèmes pouvant se substituer à d'autres dans ce sens.

J'ai aussi mis « valeurs économiques ». Je n'aime pas trop cette expression, mais certains parlent des ZH comme « d'infrastructures naturelles ». C'est-à-dire qu'une zone humide peut « éponger » une inondation. En ce sens, nous pouvons donc dire que c'est en quelque sorte une infrastructure de lutte contre les inondations. C'est une infrastructure naturelle, gratuite, avec un coût d'entretien limité relatif à la gestion régulière de la zone humide.

J'ai aussi parlé de paysages parce que nous avons beaucoup de sites classés en Île-de-France et dans les Yvelines : les zones humides en font bien souvent partie.

Enfin, « valeurs patrimoniales » parce que l'archéologie (préventive ou programmée) y passe et y découvre parfois des choses. C'est assez intéressant. Cela nous donne des indications sur les usages des sites qu'on pouvait faire avant.

b. les fonctions

Je parlais, tout à l'heure, des fonctions des zones humides, à ne pas confondre avec les valeurs et les services rendus que nous venons de décrire. Il existe trois fonctions réellement décrites par la Méthode nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones humides, développée par l'Agence française de la Biodiversité et le Muséum National d'Histoire naturelle :

- d'abord, le rôle hydraulique dont j'ai parlé vis-à-vis des inondations. La zone humide est une éponge : elle peut donc boire de l'eau pendant un certain moment, puis la restituer à son milieu naturel. Elle peut endiguer les inondations dans une certaine mesure mais aussi relarguer de l'eau lorsque, en été, elle se fait rare ;
- un rôle biogéochimique que j'avais commencé à évoquer : dénitrification, assimilation de l'azote, un rôle dans le cycle de vie du phosphore, séquestration du carbone. Qu'est-ce que la tourbe : ce sont des millénaires de carbone qui se sont retrouvés piégés dans le sol au lieu d'être dans l'air ;
- un support de biodiversité que nous avons commencé à évoquer tout à l'heure.

3. Encadrement réglementaire pour la protection et la restauration des zones humides

a. Séquence Éviter, Réduire, Compenser

À quoi correspond l'évitement sur les zones humides ? Cela peut correspondre au fait de repenser le projet pour décaler telle partie de l'aménagement et permettre d'éviter la petite parcelle identifiée comme zone humide. Ce sont des choses qui se font, qui sont possibles, que nous voyons se réaliser. Un groupe scolaire, dans le 93, a modifié son projet pour éviter une zone humide délimitée.

La réduction : tout à l'heure, Lucile a parlé de cette distinction que nous pouvons faire entre réduire les impacts en phase chantier ou en phase d'exploitation de l'aménagement. Le B.a.-ba de la mesure de réduction de chantier c'est tout simplement : nous mettons en défens la zone humide que nous avons délimitée, nous la marquons de manière visible sur le chantier et ainsi nous empêchons les engins d'aller dessus pendant les travaux.

La compensation : pour les zones humides nous essayons de restaurer du mieux que nous pouvons les fonctionnalités de la zone humide dégradée. Le niveau d'exigence attendu sur la compensation porte à la fois sur la proximité géographique de la zone de compensation que nous mettons en place, mais également et surtout sur les fonctionnalités des zones humides que nous allons recréer.

b. Loi Biodiversité

Comme l'a dit Lucile, la loi Biodiversité a fait rentrer dans le Code de l'Environnement, donc dans l'encadrement réglementaire des services de l'État, ce qui était auparavant une doctrine nationale

Comment cela se passera-t-il concrètement lorsque nous avons un projet ? En fonction de la nature du projet, il existe des nomenclatures des installations classées en protection de l'environnement et la nomenclature IOTA (Installation, Ouvrages, Travaux et Activités). Dans cette dernière, une rubrique prévoit spécifiquement d'encadrer et instruire les impacts sur les zones humides. Il existe des seuils. En fonction de la surface délimitée, nous sommes soit dans une déclaration - une procédure plus légère - soit dans une autorisation et là nous basculons dans l'autorisation environnementale dont a parlé Henri tout à l'heure.

La démarche c'est :

- identifier son impact ;
- identifier le projet et l'encadrement réglementaire dont il devra faire l'objet ;
- en déduire un service instructeur interlocuteur.

C'est mis en ligne sur le site de la DRIEE. Le site Internet a été refondu et permet de retrouver beaucoup plus d'informations, beaucoup plus facilement. Cela a été pensé pour être plus intuitif.

Je parlerai plus spécifiquement de la façon dont nous caractérisons une zone humide réglementairement. Je suis vraiment entré, au début de la présentation, par des choses un peu larges. Puis nous avons vu qu'une définition réglementaire le disait plus précisément. La définition réglementaire ne vous suffit pas à savoir si vous en avez une sur votre projet, de quelles fonctionnalités s'agit-il, et de quelle surface elle est.

Il s'agit de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009. Il régit la caractérisation. Il se sert des critères sol et végétation qui sont précisément dans les descriptions réglementaires. Ces critères sont étudiés :

- pour le sol, soit sous la forme de traits d'hydromorphie du sol. En faisant des carottages comme nous voyons en bas à gauche, nous arrivons à voir s'il y a des traces particulières dans le sol, traces témoignant de la présence prolongée d'eau qui faisait partie de la définition. Nous parlons de traits rédoxiques, d'horizons de sols réductiques. Généralement, quand cela a cette tête, nous savons que nous serons dans une zone humide ;
- il y a aussi l'approche végétation dont j'ai parlé tout à l'heure, avec des protocoles liés à la détermination des espèces végétales en présence ou liés aux habitats. Prenons l'exemple du protocole végétation pour savoir si elle est indicatrice de zone humide ou non. Nous prenons les strates. Nous imaginons un milieu forestier avec trois strates. Nous regardons, dans chacune, quelle espèce est dominante. Nous les classons par ordre décroissant. Nous essayons d'atteindre 50 % avec ces espèces les plus importantes. Nous retenons les espèces dominantes et nous regardons s'il y en a plus de 50 % ou moins de 50 % dans tout ce que nous avons étudié sur le milieu.

4. Projet en zone humide: bonnes pratiques

Pour résumer et se mettre dans la peau d'un porteur de projet : lorsque nous avons un projet en zone humide, identifier le niveau de connaissance de présence de zone humide sur le projet. savoir si des inventaires ont déjà été faits, de façon plus ou moins précise en fonction d'où nous nous situons.

Nous caractérisons avec l'arrêté du 24 juin dont je vous ai parlé.

Nous analysons les fonctionnalités à partir de la méthode d'évaluation nationale dont je vous ai déjà parlé aussi.

Nous déroulons l'ERC comme cela a été décrit auparavant. Nous projetons les impacts. Nous imaginons l'effet qu'ils auront sur la zone humide. Nous proposons des mesures d'évitement, de réduction par rapport à ces impacts ; éventuellement des mesures de compensation si la conclusion est que nous avons quand même un impact significatif. Vis-à-vis de cette mesure de compensation, nous nous assurons bien, avec la méthode d'évaluation des fonctions, que ce que nous recréerons ailleurs a de bonnes chances de remplir les mêmes fonctions que ce que nous avons détruit auparavant. Surtout, nous contactons le plus tôt possible le service instructeur identifié comme étant celui qui s'occupera du dossier.

5. Outils d'accompagnement proposés par la DRIEE

Pour finir, la DRIEE propose ses enveloppes d'alerte zones humides, qui contiennent plusieurs « classes », dont la signification est décrite sur le site. . Il y aura une nouvelle version mise à jour début 2019.

Enfin, je vais finir en vous parlant du site Internet. Je vous ai mis le lien pour arriver à toutes ces informations. Il y a une rubrique spéciale, pensée pour les porteurs de projets : la rubrique « déposer un dossier Loi sur l'Eau » dans les thèmes « Eaux et Milieux aquatiques ». Je vous invite, plus généralement, à aller sur le site Internet de la DRIEE sur lequel il y a beaucoup de ressources. Merci beaucoup.

Sophie PRIMAS - Merci beaucoup, Monsieur REQUENA. Y a-t-il des questions ?

Corinne DUMONT - Je vous remercie pour la présentation qui concerne surtout les projets. Je voulais parler d'une autre forme de protection : la réaction par rapport à la destruction. Nous sommes une association de protection de l'environnement. Nous sommes témoins d'une destruction d'habitat : comment réagir ? Qui contacter ? J'ai l'impression que cela devient compliqué depuis la séparation de l'ONEMA qui est partie vers l'AFB.

Jérémy REQUENA - Deux services interdépartementaux font la répartition en Île-de-France. En ce qui concerne les remblais en zone humide, par exemple, c'est bien l'AFB qui va pouvoir constater l'infraction et pouvoir prendre des sanctions judiciaires.

Corinne DUMONT - Comment les contacter car nous sommes complètement perdus ?

Jérémy REQUENA - Sur Internet, il y aura l'information.

Corinne DUMONT - Deuxième question concernant les zones humides. Le constat d'une mauvaise mise en œuvre de mesures compensatoires, qui contactons-nous ? Toujours l'AFB ou les services de la DRIEE ?

Jérémy REQUENA - L'AFB est vraiment une porte d'entrée au public. Ensuite, il est pertinent de transmettre ce sujet à la DRIEE si il s'agit d'une projet qui a fait l'objet d'une autorisation environnementale.

Henri KALTEMBACHER - Vos deux questions m'attristent, Madame DUMONT. D'habitude, vous m'appellez et je transmets. Nous ne changeons pas un truc qui marche.

Corinne DUMONT - Dites-moi que vous transmettez, Monsieur.

Henri KALTEMBACHER - Il m'arrive peut-être d'oublier. Mais nous transmettons. D'autre part, notamment sur les mesures compensatoires lorsqu'elles concernent un projet, nous nous arrangeons pour faire remonter, tout de suite, au service instructeur, service de police. Nous gagnons un tour, par rapport à l'AFB. Je connais Madame DUMONT : nous nous voyons tellement souvent au niveau du SPI Vallée de Seine. Par dérogation à la procédure régionale.

Corinne DUMONT - Merci, Monsieur KALTEMBACHER. Je voulais aussi ajouter une information qui n'a pas été dite. Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) produit aussi une cartographie très intéressante puisqu'elle complète le site de la DRIEE sur les endroits contenant des végétations spécifiques des milieux humides, qui sont aussi des indicateurs pour le traitement des dossiers en cours et qui, d'un simple coup d'œil, permet de définir si nous sommes, ou pas, en présence. Évidemment, ce n'est pas exhaustif parce le CBNBP n'a pas tout couvert mais c'est déjà un indicateur intéressant.

Jérémy REQUENA - Quand les enveloppes d'alerte DRIEE ont été créées en 2010, elles avaient pour objectif de compiler toute la connaissance disponible sur les zones humides en Île-de-France. Et c'est ce qu'elles ont permis de faire. Nous sommes aujourd'hui en 2019, et elles n'étaient plus à jour. Nous avons donc pris en compte les derniers jeux de données disponibles, dont les données du Conservatoire de Botanique national du Bassin parisien, pour faire la mise à jour 2019.

Sophie PRIMAS - Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? Nous allons passer au cas pratique. Je me tourne vers mes voisins, Madame LINGLART et Monsieur COURTOT qui nous présenteront l'exemple traité par l'EPAMSA sur le SIARH, sous la surveillance de Monsieur le Directeur.

IV. ZAC « Ecopôle Seine-Aval » : Création d'une zone d'intérêt écologique mutualisée

Par Denis COURTOT, EPAMSA, Directeur de l'Aménagement et du Développement

Marine LINGLART, URBAN ECO, Directrice

Denis COURTOT - Nous allons passer de la théorie à la pratique. Voici une image d'illustration du projet qui, je le rappelle, est un projet de développement économique. C'est là où il faut contextualiser ce genre d'opération.

C'est pour cela que nous nous sommes quand même permis de vous présenter la carte de l'OIN (Opération d'Intérêt National) qui porte sur les 400 km² de la Vallée de la Seine depuis Achères, Conflans-Sainte-Honorine jusqu'aux confins de la Normandie à Bonnières, voire même Blaru. 400 000 habitants. Un territoire dont la cohérence territoriale a été reprise récemment, par la Communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise qui a quasiment le même territoire. Cette volonté de création de l'Opération d'Intérêt National, qui met en synergie l'ensemble des acteurs du territoire (État, Région, Département, Communauté urbaine et communes) est faite pour avoir une vision globale du territoire puisque - comme le disait Henri et nous le verrons plus en détail après - nous aurions très bien la possibilité de laisser ce territoire se développer petit bout par petit bout, sans réelle stratégie générale, sans vision de territoire tout en respectant les règlements de PLU et en passant sous les radars des études d'impacts ou études environnementales diverses et variées. Les élus - c'est un regroupement de plusieurs entités mais c'est un projet de territoire porté par les élus du territoire - ont voulu avoir une vision réellement stratégique sur un bassin de vie global.

Il est important de dire cela parce que nous avons, en termes d'aménagement à gérer les contradictions inhérentes à la ville qui dépend d'un territoire. Juste quelques chiffres : les besoins, en matière de logements, sur la Région Île-de-France, ils sont de l'ordre de 70 000 logements par an. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. C'est une nécessité : nous voyons suffisamment, dans la presse, qu'il faut permettre aux gens de pouvoir être logés tout en maintenant, aussi, un autre volet, le développement économique et les emplois sur le secteur. Pourquoi les emplois sur le secteur ? C'est pour éviter d'avoir aussi, en matière de transports, des pendulaires qui vont tous travailler à Paris et qui reviennent dormir et transformer notre territoire en zone dortoir. Il est aussi important de pouvoir permettre, à des activités et des emplois de se développer puisque ce sont les forces vives du secteur.

Dans les contradictions - c'est une image un peu théorique du projet - dans cette théorie, il s'agit de préserver la biodiversité mais pas que la biodiversité. C'est là aussi où nous avons une démarche - que tu as citée rapidement - celle du développement durable. Celle-ci doit porter sur l'ensemble des facteurs : bien sûr la biodiversité, mais aussi économique et sociétale. Ce triptyque et cette gestion de contradictions sont toujours très compliqués à maintenir parce que c'est un tripode et que celui-ci ne doit pas être mono-orienté, appuyé. Il fût une époque - nous ne critiquerons pas nos prédécesseurs - où la partie biodiversité et préservation de la qualité de notre paysage... Nous sommes très fiers ici de maintenir cette qualité de paysages et de mixité entre la partie urbaine et la partie espaces libres, agricoles, verts... Je rappelle qu'ici nous sommes dans un rare secteur de la Région parisienne où nous pouvons faire 100 kms dans les sentiers sans croiser une seule voiture. C'est la force du territoire et c'est ce que nous devons préserver.

C'est pour cela que, dans la mission que nous nous sommes imposés, l'idée est de dire : « il faut reconstruire la ville sur elle-même en permanence ». Je rappelle, pour revenir sur ce territoire de la Boucle de Chanteloup et, plus précisément, sur la ZAC Ecopôle que nous sommes sur des terrains industriels. Je rappelle que ce sont des terrains qui ont été exploités, remblayés et ce dans des conditions - Henri ne me contredira pas - qui, quelquefois, ne sont pas celles que l'État impose aujourd'hui. Le travail que nous faisons - et sur l'ensemble des opérations que l'EPAMSA, sous l'impulsion des élus et j'y tiens énormément - est de réhabiliter les sols, de donner la possibilité aux gens de venir habiter, s'installer et travailler en réhabilitant des sols déjà exploités et éviter le fameux morcellement. J'ai été impressionné par cette courbe, dont vous avez parlé, de l'augmentation de l'occupation des terrains par rapport à la population. C'est exactement le contraire de ce qui est appliqué ici, sur la Vallée de la Seine : il s'agit d'une augmentation de la population naturelle. Nous sommes sur un territoire attractif et heureusement : nous en sommes fiers. Nous n'empêcherons pas les gens de venir - en ce moment, il y a des histoires de mur mais je ne pense pas que ce soit tout à fait à l'échelle de notre territoire - mais en maintenant cette qualité environnementale au sens large à laquelle nous tenons.

Ensuite, dans la conception propre du projet - puisque nous nous sommes interrogés là-dessus - nous avons pris en considération la démarche ERC dès le départ. Le travail conceptuel de l'opération avec la DRIEE nous a tenu le fil conducteur sur la conception du terrain : comment éviter, comment réduire, comment compenser.

La démarche. Nous ne nous sommes pas impliqués seulement sur la démarche environnementale biodiversité, mais aussi les autres opérations limitrophes. Pour ceux qui connaissent le terrain - n'est-ce pas Monsieur EFFROY - il y a Carrières Centralité sur laquelle nous avons une démarche en matière énergétique extrêmement ambitieuse puisque, en fait, nous obligeons l'ensemble des opérations que nous construisons et que nous faisons construire sur le secteur, à avoir 60 % d'énergie renouvelable : ce qui est extrêmement important sur le secteur, qui met des contraintes très, très fortes. En l'occurrence, la démarche que nous employons c'est d'utiliser les chaufferies biomasses : ce qui, en matière de collectifs en milieu urbain, n'est pas forcément aussi évident que cela. Cela n'a pas toutes les qualités. Il y a aussi des défauts sur la biomasse : c'est un sujet sur lequel nous pourrions parler longtemps. Mais c'est au moins une démarche de moindre utilisation d'énergie carbonée qui est un peu complexe. Michel CARRIERE a peut-être un avis différent mais ils l'ont fait aussi au Mureaux. En même temps, c'est aussi une gestion alternative des eaux de pluie puisque l'ensemble des opérations que nous développons sur le territoire de Seine Aval est à zéro rejet dans les réseaux extérieurs à l'opération. Cela nous oblige à concevoir les projets d'une façon assez différente pour avoir plus d'endroits de rétention d'eau. Ce ne sont pas tout à fait des milieux humides au sens où vous l'avez entendu mais, ceci étant dit, cela commence à être de plus en plus pris en considération. C'est d'ailleurs quelque chose que nous aimerions bien voir réimplanter dans la démarche analyse de nos projets. Nous faisons des systèmes de noues de récupération d'eau, d'infiltration sur place, sous les voiries qui contribuent non seulement à une gestion raisonnée de l'eau sur les opérations mais, en même temps, nous obligent - d'une contrainte nous en faisons une force - à avoir des environnements végétaux sur l'ensemble de nos rues, même en milieu urbain. Ce qui est aussi de nature à participer à la prise en considération du développement d'une certaine biodiversité. Dans notre prochaine discussion j'aimerais que cela puisse être pris en considération parce que ce sont des éléments importants. Sans compter, sur l'opération Carrières Centralité, la réalisation d'un parc de 11,5 ha. Vous voyez que la nature, au sens un peu plus urbain mais néanmoins nature, est intégrée dans la conception de nos ouvrages.

Je tenais à faire cette précision générale parce qu'il est important de voir l'ensemble des contradictions. Il est vrai que, à un moment, les élus font des choix, des orientations et c'est ce qu'il faut savoir équilibrer.

Sur l'opération d'Ecopôle, nous avons voulu un peu préfigurer ce que le GIP est en train de mettre en place au niveau départemental. Ne pas faire des compensations petit bout par petit bout mais d'avoir une vision stratégique. C'est pour cela que nous étions quatre maîtres d'ouvrages : le SIAAP, les exploitants de carrières et l'Opération d'Aménagement proprement dit. Plutôt que faire chacun de son côté un petit bout de compensations qui n'auraient pas une cohérence globale, nous avons discuté sur comment concevoir quelque chose qui ait une signification réelle en matière de biodiversité, et qui participe aussi, éventuellement, à l'éducation. Il pourrait y avoir pas mal de visites : nous espérons que ce soit exemplaire et que nous puissions aller, non pas visiter, faire le tour puisque nous avons parlé de notre zone de compensation, de notre zone d'intérêt écologique - il est indiqué 24,5 nous parlons toujours de 25ha - tout en conservant, à l'intérieur du périmètre de l'opération l'étang Cousin. Celui-ci a été volontairement intégré dans le périmètre sur la partie ouest de l'opération. Vous voyez donc une vision stratégique globale que nous retrouvons également dans la conception de nos projets puisque, nous voyons le corridor que nous avons maintenu et les corridors intégrés de continuité écologique tant nord-sud (flèches vertes) qu'est-ouest. Les grandes allées que je vous ai montrées en illustration en début de présentation font 40m de large et ne sont pas 40m de bitume sur lesquelles les camions roulent à toute vitesse, bien au contraire. Systématiquement, les axes est-ouest - nos grands boulevards - permettent d'avoir une connexion en biodiversité faune-flore entre les berges de Seine jusqu'au cœur vert, à l'intérieur du cœur de Chanteloup. 40m de large : la voirie ne prenant que « 6m », le reste étant planté (promenades piétonnes). Nous avons aussi la biodiversité humaine à maintenir et, là aussi, nous jouons sur la notion de biodiversité humaine dans le secteur : ce sont des secteurs qui ne sont pas exclusivement destinés à l'activité mais, au contraire, qui permettent d'avoir une multitude de fonctions, y compris le logement, des promenades. Nous voulons que nos voiries soient utilisées en permanence y compris le samedi et le dimanche, que nous n'entrions pas dans un système de voiries de zone d'activités - je dis bien le mot zone d'activités - qui, à 17h, est complètement vide et insécure. Nous sommes vraiment dans cette notion de quartier d'activités dans lequel nous avons aussi mixé la partie activités avec la partie logement et la partie services. Si vous voulez, je pourrais le décrire bien plus longuement mais je suis beaucoup trop bavard.

Je reviens sur cette notion. Nous voyons mieux le maillage vert mis en place, entre le plus grand parc des Yvelines, l'ENS Parc du Peuple de l'Herbe sur lequel nous interfaçons complètement avec eux, le Parc de la Centralité qui est le petit cône vert situé sur la droite qui se reconnecte sur le Cœur Vert. Vous voyez que l'ENS se connecte sur nos opérations. Et puis un nouveau parc que nous créerons bientôt, le Parc dit de Vanderbilt.

Nous allons revenir, plus précisément, sur la mise en œuvre. L'ensemble des trois maîtres d'ouvrages s'est mis en commun pour créer cette zone d'intérêt écologique située au nord du SIAAP, derrière nous. Dans quel but? Dans le but d'avoir un véritable enrichissement écologique. En fait, nous parlons de compensations mais c'est plus que de la compensation. C'est de permettre d'avoir certaines espèces et certains habitats qui n'existent pas naturellement dans le secteur. Nous avons pu donner la possibilité de pouvoir le faire en reprenant les obligations faites au SIAAP, aux carrières, les obligations naturelles d'une opération d'aménagement de condenser dans l'ensemble pour faire un outil réellement positif par rapport à l'ensemble de l'aménagement.

Avec l'EPFIF (L'établissement public foncier d'Île-de-France), qui est dans la salle, nous avons pu procéder à l'acquisition de ces 25ha. Cela nous a permis de pouvoir faire quelque chose de conséquent. En tant que maître d'ouvrage, nous avons confié la maîtrise d'œuvre à des gens spécialisés - Marine va se présenter : c'est ce que tu m'as dit quand nous t'avons embauché - sur cette partie de conception d'un ouvrage qui est réellement un plus en matière écologique. Je passe la parole à Marine.

Marine LINGLART - Bonjour à tous. Marine LINGLART, bureau d'études URBAN ECO, écologue. Pourquoi était-il intéressant de regrouper les différentes mesures compensatoires plutôt que de les morceler site par site ? C'est pour pouvoir être en capacité de reconstituer les habitats qui soient à la hauteur du besoin des espèces présentes sur le site. Chacun aurait pu remettre en œuvre ces mesures compensatoires : le SIAAP au bout du SIAAP, LAFARGE au niveau de LAFARGE, Triel Granulats au bout de Triel Granulats, etc. C'était possible et c'est souvent le cas. Ce travail en commun a permis de se dire : « nous pourrions enfin avoir un espace qui respectera les besoins écologiques des espèces, avoir une grande zone humide, une grande zone d'Édicnème criard, de pouvoir accueillir à nouveau petit à petit les hirondelles. Ce n'est pas simple puisque nous sommes quand même sur des secteurs en mouvement, qui bougent dans tous les sens - vous voyez les camions - qui posent soucis.

Pour qui ? Pour quelles espèces avons-nous à réaliser ces mesures de compensation ? J'ai cité l'Œdicnème criard ; le Tadorne de Belon qui utilisait des espaces assez étonnants de zones de fossés en bordure de la RD notamment ; le vanneau huppé, l'hirondelle de rivage et pour un certain nombre d'espèces végétales qui sont inféodées soit à des habitats plutôt de milieux ouverts (pionniers, friches) soit des habitats de milieux plus fermés. Nous avons trois grands types de milieux à reconstituer :

- la zone humide, avec les 5ha dus par le SIAAP ;
- des zones de friches sèches qui doivent, entre autre, accueillir l'Œdicnème criard. Nous voyons les prémices en face de nous ;
- des zones un peu plus boisées de fruticées et de haies boisées. Pas de boisements très importants au vu des surfaces dont nous disposons et des besoins des espèces en question.

Vous l'avez compris, nous nous situons tout au nord de la zone, en face de nous, sur votre gauche, à proximité immédiate de l'étang Cousin, dans un corridor végétal nord-sud permettant aux espèces de passer de l'ENS du Parc du Peuple de l'Herbe jusqu'au nord de la Boucle et, évidemment après, plus loin sur la Seine.

La difficulté réelle de ce secteur est de pouvoir retrouver les différents habitats avec la complexité d'être sur un niveau de nappe favorisant la création, non pas d'un plan d'eau, mais d'un ensemble de milieux humides diversifiés. Nous marquons « zone humide » : cela deviendra une zone humide progressivement, en tout cas au sens pédologique du terme parce qu'il n'est pas évident de recréer une zone humide. En tout cas, nous nous devons et nous nous donnons les moyens d'aboutir à une succession de profondeurs adaptées aux hauteurs de nappe. Vous le savez tous, la nappe bouge pas mal parce que toutes les extractions, les remblaiements ne nous facilitent pas la connaissance des hauteurs de nappe malgré tout un réseau de piézomètres disponibles pour la connaissance. Nous avons parlé, tout à l'heure, des périodes de sécheresse pour les abeilles, nous vivons la même chose pour les milieux humides. Nous sommes sur des difficultés à définir précisément. Nous avons donc cette complexité de profondeurs qui doivent permettre l'accueil de différents milieux humides.

La friche sèche se trouve sur la partie haute des espaces qui se relie avec la RD, avec en complément des prairies plus fraîches sous la ligne à haute tension et des secteurs plus boisés qui entoureront les espaces des 24,5ha.

Je vous ai mis de manière un peu détaillée les objectifs puisque, aujourd'hui, nous sommes en phase de maîtrise d'œuvre. En partenariat avec Triel Granulats, nous finissons le comblement de la carrière et, notamment, les secteurs se situant ici. Avec eux, en partenariat, après moult réunions, nous avons défini précisément les hauteurs convenant à toutes les parties en réalité. Nous nous étions mis d'accord sur les enjeux écologiques en amont pour signer les conventions et avoir l'accord de l'Autorité Environnementale. Nous continuons à nous mettre d'accord avec les partenaires pour réussir à définir les différentes surfaces et les différents nivellements très fins dont nous avons besoin pour accueillir ces différents habitats.

Je ne vous ai mis que quelques points de nivellements mais vous voyez que c'est assez complexe. Nous sommes à 18m dans les parties les plus basses en eau, en remontant progressivement à 20, 21, 22m dans un schéma assez complexe. Il est mis en œuvre, à peu près, à 50 % aujourd'hui. Quelques décapages doivent être réalisés pour redescendre certains niveaux et en remonter d'autres. Cette partie-là est quasiment finalisée, avec des hauteurs qui sont à 30m pour reconnecter avec les limites du site, le long de la RD et qui montent à 38m avec une falaise assez marquée entre la partie haute de friche sèche et la partie zone humide et les boisements à proximité.

Denis COURTOT - 30m c'est relatif. Ce n'est pas une hauteur de 30m. Ce n'est pas un IGH.

Marine LINGLART - C'est le niveau topographique. Nous n'avons pas de bâti, de toute façon, puisque nous sommes uniquement dans des espaces naturels, avec différents habitats reconstitués (vasières, roselières, caricée, végétation pionnière) évidemment avec des cahiers de gestion derrière. Vous voyez, nous sommes sur des habitats qui demandent une gestion et un entretien régulier, d'où l'intérêt d'avoir des mesures compensatoires suivies sur des temps longs (sur 20 ans) pour cet arrêté. Des milieux plus boisés plutôt dans les couleurs violettes sur une végétation de fruticées et sur des couleurs vertes de boisements de haies puisque c'est relativement étroit. Une végétation de milieu ouvert : des friches pionnières seront maintenues sur cette partie-là pour l'Édicnème et aussi avec un suivi de gestion important pour conserver ces milieux pionniers, graveleux, légèrement frais et des prairies plus mésophiles sur les talus et sur une partie de la bordure, le long de la RD. Avec un travail fin réalisé pour que nous disposions des matériaux dont ont besoin les espèces, et notamment l'Édicnème criard : des matériaux travaillés au regard des hauteurs des eaux et au regard des besoins des espèces.

Ce site se doit aussi de participer à une meilleure appropriation par les futurs et actuels promeneurs du territoire. Quand nous passons à proximité, il est important de pouvoir voir, comprendre, s'approprier la connaissance de ce site. Ce sera un site fermé au quotidien au public, avec simplement des promontoires d'observation à l'ouest et à l'est et ouvert, de manière exceptionnelle, sur des chemins désignés pour pouvoir venir faire des observations, vérifier par un public averti ou par un public non averti mais, en tout cas, encadré afin de permettre la préservation de la valeur des habitats et la présence des espèces qui doivent pouvoir venir s'approprier cet espace.

Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes en phase de fin de remblaiement. Les plantations démarreront au printemps pour les semis et se termineront à l'automne pour les parties boisées sur la partie la plus proche de l'Étang Cousin. Le reste des travaux se fera en 2022. Tout cela en lien, évidemment, avec Triel Granulats qui aura fini son remblaiement à la même date. Je vous remercie.

Sophie PRIMAS - Tu veux rajouter quelque chose ?

Denis COURTOT - Juste pour dire que rien n'est parfait dans la vie. Je vois des mains qui se lèvent mais grâce au travail étroit avec la DRIEE et notre maître d'œuvre URBAN ECO et la complicité de l'ensemble des maîtres d'ouvrages parce qu'il n'était pas forcément évident de créer une vraie vision commune sur une démarche environnementale globale. Quand je disais, tout à l'heure, que nous étions un peu en préfiguration par rapport au GIP 78 - je l'appelle toujours le GIP 78 - Biodif auquel l'EPAMSA est adhérent - je crois qu'il y a un Conseil d'Administration dans peu de temps - cela correspond bien à cette logique de dire : « arrêtons de réfléchir compensations opération par opération ». Cela rejoint un peu la question posée sur les effets cumulés. C'est vraiment une vision stratégique à l'ensemble du territoire, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages qui font des opérations d'aménagement où les infrastructures sont importantes. Ce n'est pas en essayant, chacun à tour de rôle, de faire une petite opération que nous arriverons à préserver la démarche environnementale globale.

Sophie PRIMAS - Je vois que des intervenants veulent prendre la parole. Monsieur le Président, ensuite Monsieur CARRIERE.

Anthony EFFROY - Initialement, je ne voulais pas intervenir sur le dossier Ecopôle, Monsieur le Directeur parce que, vous le savez, je suis en contentieux sur l'autorisation préfectorale. Une procédure est engagée auprès du Tribunal administratif demandant l'annulation des autorisations permettant cet aménagement. J'ai quand même entendu beaucoup de choses qui m'obligent à remettre, je pense, certains éléments à leur place.

Vous indiquez, au départ, sur les terrains Ecopôle que nous étions sur d'anciens sites industriels. Ce n'est pas tout à fait vrai. Il faut principalement retenir que nous sommes, avant tout, sur une ZNIEFF, une zone naturelle. Je trouve que le raccourci de dire qu'il y a eu des activités industrielles d'extraction de granulats et de remblaiements et de dire que ce sont des terrains industriels est un petit peu facile. Nous sommes quand même, avant tout, sur une ZNIEFF (Zone naturelle d'Intérêt écologique faunistique et floristique) et, en plus, nous sommes sur un projet qui jouxte un espace naturel sensible. Je pense que l'enjeu environnemental est très fort sur ce site.

Quand nous voyons les PowerPoint de présentation que vous avez pu nous montrer, c'est très beau effectivement. C'est très éco comme le nom du projet « Ecopôle ». Mais cela dissimule trop mal, en réalité, un projet beaucoup plus industriel qu'écologique. D'ailleurs, dans le dossier d'incidences de l'Ecopôle, les quatre premières lignes sont : de la création de logements, des activités en lien avec l'Ecoport et des activités industrielles lourdes. C'est écrit dans le dossier d'incidences. Essayer de mettre, comme cela, la sauce écolo je trouve cela un peu limite. C'était déjà sur le caractère existant des terrains qui, à mon sens, est beaucoup plus naturel qu'industriel.

Ensuite, vous reveniez sur cette zone compensatoire de 24,5ha. Là encore, cela me pose un peu problème parce que, déjà, nous ne pouvons pas vraiment estimer que cette mesure compensatoire soit pérenne puisqu'elle est située, en partie, en bord de route départementale. Alors même que le Département a, depuis un certain temps, annoncé l'élargissement de cette route départementale en deux fois deux voies, avec les aménagements qui viennent. Même votre mesure compensatoire de 19,5ha, à terme il est très probable - en tout cas c'est le projet du Département - qu'elle soit amputée d'une partie de sa surface.

Tout à l'heure, j'ai rappelé que le projet Ecopôle, devant le Conseil national de Protection de la Nature sur les mesures compensatoires, avait reçu un avis défavorable. Vous avez essayé, tout à l'heure, de mettre en lumière le lien entre les différentes zones de compensation et vous montriez le Parc du Peuple de l'Herbe et le Parc de la Centralité à Carrières-sous-Poissy. Deux points : le Parc du Peuple de l'Herbe est également une mesure compensatoire mise en place dans le cadre du projet ZAC Centralité qui, encore une fois, avait reçu un avis défavorable du Conseil national de la Protection de la Nature. Cela commence à faire beaucoup. Nous nous rendons compte que, à chaque fois que des projets sont présentés, ils reçoivent un avis défavorable de la Commission qui est là pour étudier leur pertinence. Pourtant, cela n'empêche pas les services de l'État, systématiquement, de délivrer les autorisations.

En ce qui concerne, d'une manière beaucoup plus exagérée, le Parc de la Centralité. Monsieur le Directeur, il ne vous aura pas échappé que c'est une emprise réservée de l'État qui correspond à l'emprise de l'A104. Il est intéressant de nous montrer des zones compensatoires qui, en réalité, n'en sont pas puisque, à terme, elles sont affectées à d'autres usages. J'espère, pour ma part, que les usages qu'on leur prévoit ne se feront pas. Mais, en attendant aujourd'hui, si vous regardez les documents de planification, le Parc de la Centralité c'est l'emprise de l'A104 ; le Parc du Peuple de l'Herbe c'est une mesure compensatoire pour la Centralité.

Quelques petits points encore et je m'arrêterai là parce que, sinon, nous pourrions dérouler. Je vais attendre d'avoir les conclusions.

Sophie PRIMAS - Si une procédure est en cours, ce sera compliqué.

Anthony EFFROY - Malheureusement, je n'ai pas pu avoir de mémoire en défense de la part de l'EPAMSA ni de la Préfecture depuis un an et demi. Les choses traînent mais peu importe. Vous parliez, tout à l'heure, des hirondelles et la mise en place de nichoirs.

Marine LINGLART - Je n'ai pas parlé de nichoirs.

Anthony EFFROY - Vous avez parlé de nichoirs. Ce n'est pas arrivé comme cela. Juste une petite chose. Nous voyons parfois des incohérences dans la manière de compenser et de vouloir réaménager. Sur le Parc du Peuple de l'Herbe, justement, il y a quelques années je faisais une Fête de l'Environnement en partenariat avec le CORIF. Une personne du CORIF était venue pour faire des visites guidées pour les enfants et leur expliquer le rôle des oiseaux, etc. Lorsqu'il est passé devant les nichoirs installés dans le Parc du Peuple de l'Herbe, pour les hirondelles, il est tombé par terre en m'expliquant que ces nichoirs étaient installés dans des zones semi-boisées, voire boisées alors que les hirondelles sont des oiseaux de vol qui ont besoin d'espaces. Il m'a dit : « il n'y aura jamais une hirondelle dans ces nichoirs ». Parfois, je m'interroge parce qu'on nous annonce des mesures compensatoires, beaucoup d'exemplarité et, au final, pour le dossier du Parc du Peuple de l'Herbe, nous avons un écologue chargé d'assurer le suivi de ce parc dont nous ne connaissons pas le nom, nous ne l'avons jamais vu. A plusieurs reprises, j'ai essayé de savoir qui gérait cela. Nous ne savons pas qui plante des nichoirs à hirondelles au milieu des arbres. Nous ne savons pas qui est chargé de gérer les atteintes aux espèces protégées et la gestion de ces espaces.

Dernier point et je m'arrêterai là. Concernant le Tadorne de Belon - nous en parlions tout à l'heure avec l'Édicnème criard - effectivement c'est un canard, presque une oie qui est une espèce protégée. Il se trouve que GSM, dans le cadre de l'exploitation des Trois Cèdres, dans les prescriptions préfectorales a l'obligation, sur la clôture qui séparait son installation, afin de permettre le passage du Tadorne de Belon, de respecter une largeur de mailles, de façon à ce que l'oiseau puisse passer. Il se trouve que cette largeur de mailles n'a pas été respectée. Et, en audience des référés devant le Tribunal administratif, Monsieur KALTEMBACHER vient défendre la société GSM - j'ai vu que tout le monde s'appelait par son prénom, c'est très bien - en expliquant que le Tadorne de Belon peut passer au-dessus, ce n'est pas grave. Je m'interroge un peu sur les liens qu'il peut y avoir entre les services de l'État, certaines entreprises exploitant ce territoire et sur les mesures ou les facilitations qu'on peut leur accorder parfois pour obtenir leurs autorisations.

Sophie PRIMAS - Permettez-moi, Monsieur le Directeur, mais je voudrais juste vous dire Monsieur que ce n'est pas parce que nous nous appelons par nos prénoms qu'il y a des conflits d'intérêts. J'appelle par leur prénom un certain nombre de gens dans cette salle, avec lesquels je travaille de façon régulière. Cela ne nous empêche pas d'avoir des oppositions. Ce n'est pas le moment de faire ce genre de choses. Cela ne sert à rien.

Henri KALTEMBACHER - Monsieur EFFROY, cher Anthony - cela remettra tout ceci au même niveau - vous avez parfaitement résumé la situation. Un certain nombre de procédures administratives sont en cours, devant le Tribunal administratif. Je vous rappellerai, notamment, qu'un premier jugement en référé a eu lieu là-dessus. Je ne m'étendrai pas sur ce qui a été dit durant cette séance parce que cela appartient aux gens présents à cette séance. Je ne retire rien de la défense de l'arrêté préfectoral. Je rappelle que vous avez attaqué non pas la société GSM mais l'État. Il était de mon devoir de fonctionnaire - c'est écrit dans la charte du fonctionnaire - de défendre L'État, ce que j'ai fait ce jour-là. C'est tout ce que j'ai à dire en complément.

Sophie PRIMAS - Monsieur CARRIERE voulait prendre la parole. Vous avez beaucoup eu la parole, nous laissons la parole à d'autres intervenants.

Henri KALTEMBACHER - Monsieur nous en discuterons après.

Sophie PRIMAS - Vous avez beaucoup eu la parole, Monsieur. Vous continuerez cette discussion qui me paraît être à l'aune d'une procédure au Tribunal administratif.

Michel CARRIERE - Je vais faire attention aux mots que j'emploie. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, Monsieur de l'EPAMSA, sur la qualité du projet. Je fais bien attention entre une sorte de label écologique et une sorte de résilience. Je ne connais pas assez le dossier mais il est un fait qu'il y a les deux, donc c'est très bien.

Ce qui me gêne c'est quand vous parlez du territoire dans son ensemble. Je peux vous dire que, depuis que je l'ai reçu en mairie, comme mes autres collègues - je ne sais pas s'ils l'ont regardé autant que moi - le PADD n'est pas là, le territoire des 73 communes. Quand vous parlez de qualité, je conviens que, sur un territoire spécifique, il y a des choses extrêmement intéressantes et je suis d'accord. Mais ce qui est un peu regrettable c'est que vous avez parlé de certaines qualités liées à ce territoire que nous ne trouvons absolument pas là-dedans. Cela pose quand même un problème. Quand on parle de l'eau, de la qualité de l'air, de l'énergie, il faut être un peu plus dans le détail. Nous ne pouvons pas admettre que cela soit aussi survolé là-dedans. C'est tout. Il aurait été intéressant que, effectivement, ce PADD rentre dans les prescriptions que vous posez-là. Il n'était pas aberrant de poser ces principes dès le départ. Après, il est plus facile de dire « oui mais » que « non mais ». Là, nous sommes sur un « non mais ». On ne propose même pas des modifications. Vous avez parlé de liaisons avec le vélo et tout. Nous entendons que, sur un territoire de 73 communes, ce n'est pas que de l'innovation, c'est de la réalité de l'histoire actuelle. Or, ce n'est pas dedans ! Je suis désolé, je voulais vous le dire. Ne mettez pas - c'est mon souhait - sur l'ensemble des 73 communes, des qualités dans un document que nous ne trouvons pas parce que ce n'est pas vrai.

Denis COURTOT - Je veux juste vous expliquer : je ne suis pas la Communauté urbaine.

Michel CARRIERE - J'ai compris. Ne donnez pas des qualités en cela...

Denis COURTOT - Aujourd'hui, notre territoire - j'habite ici depuis un bon bout de temps, je vis ici comme la plupart de gens ici - a d'énormes qualités. Je suis, à titre personnel et au titre de Directeur de l'Aménagement de l'EPAMSA et non pas de la CU, extrêmement attaché à préserver ces qualités. Si je vis ici c'est parce que, justement, nous avons un territoire avec une mixité de lieux hyper denses. Nous avons suffisamment travaillé avec Monsieur GARAY et sur votre commune aussi. Je sais très bien les qualités énormes qu'ont les communes. Le travail que nous avons fait aussi sur la mobilité - puisque vous en parlez - et que nous avons mise en place : je rappelle que l'EPAMSA était aussi à la tête d'une expérimentation en matière de véhicules électriques, nous sommes également maître d'ouvrage délégué auprès de la Communauté urbaine et la SMSO pour réaliser des passerelles piétonnes.

Michel CARRIERE - Je vous dis simplement, Monsieur le Directeur, qu'il n'est pas inintéressant que vous arriviez à convaincre vos collègues de GPS&O sur les qualités que vous mettez en valeur parce que nous ne les retrouvons pas. C'est un problème.

Sophie PRIMAS - Monsieur CARRIERE, nous avons bien compris mais nous nous éloignons un peu du sujet d'aujourd'hui. Y a-t-il d'autres questions ?

Michel CARRIERE - L'étude de l'OIN auparavant était très performante avec les trois bureaux d'études.

Gérard BAUDOUIN - Gérard BAUDOUIN, naturaliste. Au nord de la zone que vous venez de nous présenter il y a la zone EMTA qui a été effleurée, tout à l'heure, pour les travaux. La zone EMTA a eu une autorisation de destruction d'espèces protégées par dérogation, avec l'aval du CNPN à condition qu'il y ait un certain type d'aménagements. Ces aménagements étaient destinés à l'œdicnème criard, au Gravelot, au Vanneau. Cela s'avère être une bonne réussite. Nous sommes donc sur une zone de dérogation et, pourtant, un projet - il est dommage que Monsieur le représentant de la Ville de Triel ne soit plus là - de ferme photovoltaïque est prévu sur cette zone de dérogation. Je crois que le permis de construire a déjà été proposé. Oui, Madame. Je me pose la question sur la pérennité de certaines zones où des aménagements sont prévus alors que le CNPN prévoyait même une protection, une pérennité allant jusqu'à un arrêté préfectoral de protection de biotope. Où est le problème sur la pérennité de ces zones d'aménagements ?

Sophie PRIMAS - Monsieur KALTEMBACHER, je vais peut-être vous laisser répondre. Pour ma part, je ne connais pas ce dossier par cœur.

Henri KALTEMBACHER - Il existe un principe constitutionnel fondamental, la liberté d'entreprendre. Cela veut dire qu'un industriel, une collectivité souhaitant déposer un dossier a toute faculté de le faire. Aujourd'hui, ce dossier de la ferme photovoltaïque est en cours d'instruction. Il donnera lieu à une étude d'impacts en cours d'examen par l'Autorité environnementale. Nous nous entourons de la totalité des garanties procédurales autour de cela. Ceci étant, il n'est pas dans les fonctions de L'État - qui a déjà fort à faire dans bien des domaines - de pré-flécher et de pré-autoriser, de pré-interdire un certain nombre de dossiers. Aujourd'hui, ce dossier est à l'examen. Si demain - je serai volontairement un peu taquin - nous décidions d'installer une centrale nucléaire en Vallée de Seine et qu'un porteur de projet décide de déposer le dossier, il pourrait le faire. Bien entendu, la proximité de Paris ferait que le dossier serait refusé. Nous ne pouvons pas « préempter » là-dessus. Nous pouvons orienter, donner éventuellement un certain nombre d'éléments - vous connaissez bien cette logique de fonctionnement Monsieur BAUDOUIN - de cadrage, des éléments de manière à faire émerger la réflexion autour d'un certain nombre de choses protégées, et ainsi de suite. Mais nous ne pouvons pas interdire à un porteur de projet de déposer son dossier. Nous ne pouvons que l'instruire et ensuite prendre une décision en fonction de l'ensemble des avis fournis à L'État.

Gérard BAUDOUIN - Même si l'arrêté préfectoral de dérogation met bien noir sur blanc...

Henri KALTEMBACHER - Monsieur BAUDOUIN, je suis en train de vous dire que la décision finale n'est pas prise. Je ne peux pas interdire de déposer un dossier. Nous en refusons.

Sophie PRIMAS - Y a-t-il d'autres questions ? J'engage Monsieur à continuer la discussion spécifiquement sur le dossier. Nous avons une dernière animatrice et je vais donner la parole à Madame GLOCK du SIAAP, chargée de mission sur la biodiversité. Je vous laisse la parole et nous concluons ensuite.

V. Quels bénéfices retirés de la prise en compte de la biodiversité

Par Florence GLOCK, SIAAP, chargée de mission biodiversité

Bonsoir. Ma présentation a pour thématique les bénéfices retirés de la prise en compte de la biodiversité.

1. Le SIAAP

En préambule, je vais vous donner quelques informations rapides sur le SIAAP. C'est une entreprise publique. Notre mission est de transporter, de dépolluer les eaux usées de l'agglomération parisienne ainsi que les eaux pluviales et industrielles.

Notre périmètre d'intervention - que vous voyez sur la carte - englobe quatre départements : les départements de la Petite Couronne et 180 communes des départements de la Grande Couronne qui sont raccordées. Soit, au total, environ 9 millions de Franciliens raccordés au périmètre du SIAAP.

Une fois que l'eau est transportée elle est amenée vers nos six usines d'épuration : sur la partie ouest, les Grésillons, Seine Aval, Seine Centre et puis, en amont de Paris, la station de Valenton Seine Amont, la station de Marne Aval, Noisy-le-Grand sur la Marne et la Station de Seine Loire.

Notre mission est une mission d'intérêt général pour le traitement des eaux usées. Mais, au-delà, c'est aussi une mission élargie à des thématiques comme la valorisation énergétique des déchets que nous pouvons produire et, également, la protection du milieu naturel et, bien évidemment, la biodiversité.

2. Quels bénéfices retirés de la prise en compte de la biodiversité au SIAAP ?

Pour répondre à cette question, je voulais articuler ma présentation sous deux questions préalables qui permettront de répondre à la troisième question :

- pourquoi prendre en compte la biodiversité quand on est une collectivité territoriale et un industriel ?
- en quoi consiste la prise en compte de la biodiversité ? J'ai trois exemples que j'ai essayé de choisir pour qu'ils soient un peu représentatifs de l'ensemble des types d'actions que nous pouvons réaliser et, aussi, de celles qui sont développées à la fois à l'ouest et à l'est pour une vision d'ensemble ;
- au travers de ces trois exemples aboutir à déterminer quels sont les bénéfices pour nous, en tant que collectivités et industriels.

a. Pourquoi prendre en compte la biodiversité au SIAAP ?

Nous sommes une entreprise publique et, en ce sens, nous préservons et nous développons la biodiversité en lien avec toutes les politiques publiques nationales et les enjeux de développement territorial.

Ensuite, la biodiversité au SIAAP, est un axe politique important. C'est inscrit dans notre politique de développement durable et aussi dans notre projet de plan stratégique SIAAP 2030. Nous avons un certain nombre d'axes stratégiques et d'actions concernant, en particulier, la biodiversité comme : restaurer les continuités, intégrer des enjeux biodiversité dans nos projets d'aménagements, essayer d'avoir une gestion la plus écologique possible dans l'exploitation de nos usines, anticiper les effets du changement climatique.

Le dernier point explique la raison pour laquelle nous nous intéressons et nous essayons de prendre en compte, au mieux, la biodiversité, ce sont les obligations réglementaires. Il y a eu plusieurs points dessus sur la Loi Biodiversité du 8 août 2016. Nous avons des obligations de résultat de plus en plus importantes, notamment par rapport à la séquence ERC. Aujourd'hui, nous attendons vraiment des éléments de résultats, avec un certain nombre de risques juridiques et financiers aussi si nous ne sommes pas capables de prouver que nous avons étudié l'ensemble de cette séquence et que nous avons fait au mieux.

b. En quoi consiste la prise en compte de la biodiversité ?

Les exemples que je vais vous développer.

Un exemple d'adaptation des modes de gestion sur nos espaces verts sur l'usine de Marne Aval

Par rapport au début de la présentation, c'est une usine située à l'amont de Paris, sur la Marne, sur la commune de Noisy-le-Grand. Nous sommes dans un milieu très urbain. Nous voyons quand même la Marne sur la partie haute. Nous avons des espaces verts classique, typiques, sans grand intérêt *a priori*. Je dis bien *a priori*.

Nous avons souhaité connaître l'état de cette biodiversité. Nous avons donc réalisé des inventaires faunistiques, floristiques sur l'ensemble de la zone. Ils ont permis de déterminer qu'effectivement nous avons des choses. Nous n'avons pas d'espèces patrimoniales particulièrement intéressantes, pas d'espèces protégées, pas d'espèces rares. Mais, pour autant, nous avons des potentiels intéressants, notamment vis-à-vis des insectes. Partant de ces inventaires, qui n'étaient pas des inventaires rigoureux dans les sens où nous ne sommes pas allés inventorier tous les groupes mais plutôt pour se faire une idée de ce que nous pouvions avoir comme potentialité.

Nous avons défini des modes de gestion sur les différentes zones vertes. Il n'y a rien de très nouveau. Nous avons tenté de multiplier les strates, s'attacher à avoir des fauches à des périodes différentes, évidemment aux périodes les moins défavorables pour la microfaune. Favoriser la multiplication des strates, réaliser des fauches avec, ou sans, export. Développer des modes de gestion permettant d'augmenter la biodiversité et de voir son potentiel s'épanouir.

Toujours sur le site de Marne Aval, en parallèle, nous avons réalisé divers aménagements. Pour le coup, nous avons mis en place des nichoirs à mésanges, des hôtels à insectes. Dans la partie centrale, une des zones d'expansion des crues de la Marne, nous avons développé un éco-pâturage en mettant en place 10 moutons de race Ouessant - c'était un premier essai - en lieu et place du fauchage que nous réalisons jusqu'alors toujours dans le but de favoriser une hétérogénéisation de la végétation, de créer des micros habitats favorables à la biodiversité. Nous avons aussi mis en place des ruches.

Sur ces aménagements et sur ces actions, il a été particulièrement intéressant de voir la façon avec laquelle les agents du site se sont emparés de cet ensemble d'actions. Cela a été vraiment des supports importants de sensibilisation, de réappropriation aussi du site, mais au-delà de son aspect industriel, dans son ensemble. Il y avait vraiment une forte motivation des agents du SIAAP autour de l'ensemble de ces projets.

Nous avons des ruches sur toutes nos usines. C'est la même « ferveur ». C'est un outil fort de sensibilisation parce que cela nous permet aussi de pouvoir amener de la biodiversité à des endroits où c'est plus compliqué de la faire, comme par exemple sur des projets plus gros. Pour l'éco-pâturage, nous avons aussi un projet sur Seine Aval : à voir si nous pouvons le développer et comment pour l'optimiser sur le site de Seine Aval.

Un exemple de conciliation des usages : le bassin de retenue de la Bièvre à Antony

Le deuxième exemple d'actions que nous réalisons que je voulais vous présenter est un exemple de conciliation des usages. Nous changeons de zone. Nous ne sommes plus à l'est de Paris mais au sud-ouest, à la limite entre les départements des Hauts-de-Seine et de l'Essonne sur les communes d'Antony et de Verrières-le-Buisson. Nous avons un ouvrage du système d'assainissement du SIAAP permettant de réguler les crues de la Bièvre. Il s'agit du Bassin de la Bièvre qui a une capacité de stockage de 115 000 m³. Il est utilisé en régulation des eaux de la Bièvre comme un certain nombre d'autres ouvrages du secteur.

Sauf que, sur ce site, nous avons, naturellement, notamment une avifaune mais pas seulement : une roselière et tout un cortège d'espèces végétales qui sont venues s'installer et qui font de ce site un site avec une richesse écologique reconnue et exceptionnelle. Le site est classé ZNIEFF depuis 1984, classé Site Inscrit depuis 1998. C'est un ENS depuis 2001. Depuis 2009, le site a été classé, par la Région Île-de-France, comme Réserve naturelle régionale. Nous, SIAAP, en sommes cogestionnaires avec la Ligue de Protection des Oiseaux d'Île-de-France.

Je vous ai mis quelques exemples d'espèces. Le site est particulièrement intéressant par rapport à l'avifaune. En tout, 151 espèces ont été observées depuis 1977. C'est un site qui attire l'intérêt des ornithologues depuis longtemps. 64 espèces sont patrimoniales. Je vous ai mis quelques exemples des espèces que nous pouvons avoir mais, encore une fois, ce n'est pas que l'avifaune. Nous avons tout un ensemble d'espèces intéressantes sur le site.

Je ne vous ai pas précisé - nous ne le voyons pas trop - que, tout autour, nous sommes vraiment en zone urbaine. Nous ne sommes pas loin des grands ensembles de Massy. Nous avons le Parvis de la Bièvre qui est un ensemble avec des grandes tours. Nous sommes vraiment dans un îlot de nature. Quand nous voyons cela, nous n'avons pas trop l'impression mais, pourtant, c'est le cas. Nous sommes dans un îlot de nature vraiment dans la partie dense de la Région parisienne.

Concernant la conciliation des usages sur ce site nous avons deux enjeux *a priori* distincts, avec des personnes « de monde » *a priori* aussi opposés. Nous avons la gestion du bassin, l'aspect vraiment régulation des crues de la Bièvre, avec la gestion hydraulique pure et dure et, d'un autre côté, nous avons l'avifaune, en particulier l'avifaune nicheuse et limicoles, qui utilise une vasière de plus en plus souvent inondée et que nous voyions de moins en moins souvent. Nous avons donc essayé de faire en sorte de dialoguer ensemble, au travers du plan de gestion de notre réserve pour essayer de voir comment nous pouvions adapter nos modalités de gestion pour arriver à concilier les usages : à la fois que nos capacités de stockage soient maintenues, voire éventuellement augmentées si possible ; d'avoir une modalité de gestion de nos vannes permettant de retrouver le plus souvent possible cette vasière, tout en ne complexifiant pas non plus trop le système de façon à ce que la gestion hydraulique puisse être facilitée, malgré tout.

L'objectif est de disposer de zones plus faiblement inondées et de zones plus profondes. Nous avons envisagé, ensemble, d'abaisser le niveau minimal du plan d'eau et de modifier les conditions de déstockage après la pluie pour le faire plus rapidement et, aussi, pour adapter les niveaux à des cotes minimales du plan d'eau pour essayer de se rapprocher de ce qui se passe sur un étang naturel. Nous avons vraiment un marnage qui va se rapprocher plus des conditions naturelles.

Ce qui est intéressant dans ce projet c'est vraiment la conciliation des usages et aussi le travail partenarial entre le SIAAP (collectivité locale, industriel) et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Toujours sur ce site, dans notre plan de gestion un des enjeux est de pouvoir développer la sensibilisation à l'environnement et de développer tout le volet communication et, aussi, utilisation des espaces un petit peu différemment. Avec les partenaires (Région Île-de-France, les départements Hauts-de-Seine, Essonne, les communes d'Antony et de Verrières) qui sont aussi les financeurs, nous avons réalisé des travaux pour la réalisation d'un sentier d'interprétation. L'objectif est que, tout le long du bassin, nous ayons des zones d'observations de cette avifaune qui, jusqu'à présent, était relativement méconnue du grand public, un peu moins des scolaires parce que des animations nature étaient déjà réalisées par la Ville d'Antony et la LPO. C'était déjà un peu connu des scolaires mais très peu par le grand public. L'idée était vraiment de sensibiliser et de faire connaître le lieu. Nous avons donc créé ce sentier d'interprétation qui va ouvrir prochainement, a priori au mois de février, avec un observatoire ornithologique et des zones d'observation tout le long de la clôture sous forme de palissade : nous pouvons voir, par des petites fenêtres, ce qui se passe de l'autre côté.

Là aussi, c'est un exemple de conciliation des usages dans une dynamique locale avec les départements, les communes autour de sujets de sensibilisation à l'environnement et d'usages différents. Pour nous, SIAAP, l'intérêt c'est de se faire connaître autrement que par la station d'épuration. Un ouvrage de régulation des eaux pluviales, un ouvrage de rétention des crues peut aussi être un lieu de nature, un lieu agréable pour ceux qui utilisent la voie verte. Pour nous, en termes d'image, c'est quelque chose d'intéressant, au-delà de tout le travail de fond que nous faisons avec la LPO qui est un travail de gestionnaire d'espace naturel.

Un exemple d'intégration de la biodiversité dans un chantier : le suivi faunistique sur le site Seine Aval

Le dernier exemple que je voulais vous présenter est un exemple d'intégration de la biodiversité, en tout cas de suivi de l'impact que nous pouvons avoir dans les chantiers. Il s'agit du chantier de la refonte du site Seine Aval depuis 2014. Nous avons lancé, avec le CORIF - maintenant LPO - à l'époque, un suivi sur l'avifaune du site avec trois périodes de suivi : en hiver, pendant la migration, en pré-nuptiale, en post-nuptiale et pendant la nidification. Nous avons déterminé des transects avec 18 points d'écoute pour la période de nidification. Nous avons aussi déterminé des indicateurs pour essayer de suivre l'impact du chantier, en termes de richesse et de diversité spécifique. La richesse et la diversité en nous disant que, plus nous aurons un peuplement diversifié, plus nos mesures de protection pendant les travaux auront été pertinentes.

Je ne vous détaillerai pas les résultats mais vous donner quelques informations sur le suivi des années 2016-2017. En gros, d'une année à une autre, nous avons des résultats montrant qu'il n'y a pas de perte importante vis-à-vis de l'avifaune. Nous avons plutôt des populations qui se maintiennent dans leur ensemble. Après, selon les années, nous pouvons observer des petites baisses, par exemple en hivernage ou pendant la migration. Cela peut aussi arriver. Globalement, nous avons un maintien. A peu près 110 espèces ont été observées dont 51 patrimoniales lors du dernier suivi. Nous avons quand même constaté que, sur la zone des travaux, les espèces liées aux friches et aux zones agricoles déclinent. Ce qui n'est pas tellement surprenant, finalement. Alors que, celles liées au bâti et au milieu humide sont plus stables. Sur l'ensemble de la zone, les friches et les zones humides sont les habitats possédant le plus d'enjeux.

Ce suivi nous permet aussi d'enrichir toutes nos données et nos connaissances en biodiversité. Pour nous, c'est intéressant de ce point de vue-là. A partir de ces résultats, nous essayons de pouvoir réorienter, chaque année - ce n'est pas évident - les mesures pour un chantier.

c. Quels sont les bénéfices retirés de la prise en compte de la biodiversité ?

J'ai un petit peu étayé pendant la présentation.

Premièrement, des impacts sont possibles sur le coût de fonctionnement. Nous le savons depuis longtemps : la gestion différenciée des espaces verts a un double intérêt, un intérêt de protection du milieu naturel mais ce sont aussi de bonnes pratiques et donc de diminuer les coûts de fonctionnement. Nous l'oublions mais c'est quand même quelque chose qui peut quand même être motivant.

Avec tous les outils que nous avons qui peuvent paraître comme des outils de communication, il est quand même intéressant et important, pour nous, d'avoir ces outils (ruches, nichoirs) parce que cela fédère vraiment les agents autour de ces questions. Cela nous permet, derrière, de pouvoir entrer dans le dur sur d'autres sujets parce que nous nous rendons compte que du monde derrière peut suivre. C'est intéressant pour cela.

Cela permet de répondre aux attentes fortes que tout le monde a de reconnexion de la ville avec la nature, sur des projets comme celui sur le Bassin d'Antony où nous répondons aux attentes sociétales de cette façon.

Nous participons aux dynamiques locales aussi : le fait de travailler beaucoup avec la Région puisqu'elle a la compétence pour suivre et classer les réserves ; le travail avec le Département, avec les communes. Cela nous permet aussi de travailler d'une autre façon avec les partenaires. C'est aussi intéressant pour nous.

Tout cet ensemble est un outil nécessaire au développement de nos activités. Si nous ne faisons pas aujourd'hui, cela devient de plus en plus compliqué de pouvoir continuer à dépolluer l'eau simplement.

Si nous voulons être optimistes, nous pouvons dire que la prise en compte de la biodiversité, dans nos projets, dans nos activités, qui peut paraître comme une contrainte peut aussi, parfois, être transformée en atout d'une certaine manière.

Sophie PRIMAS - Merci beaucoup, Madame. Y a-t-il des questions sur cet exemple précis ? Monsieur le Directeur, vous voulez peut-être ajouter quelque chose ? Non ?

Anthony EFFROY – Sur les derniers inventaires, est-ce que vous avez encore l'oedicnème criard ?

Florence GLOCK - Sur Seine Aval ? Les années 2017-2018 je ne sais pas parce que nous n'avons pas encore le final. L'année 2016, oui nous l'avons encore. Nous n'avons pas encore tous les rapports, le rapport final. Je ne sais pas sur 2017-2018. Mais sur les trois précédentes années, nous l'avons.

Anthony EFFROY - D'où le besoin que les mesures compensatoires se fassent en même temps que le projet, voire même avant de façon à pouvoir préserver la flore, sinon cela peut engendrer une disparition.

Florence GLOCK - Je disais que les suivis nous permettent aussi d'étayer nos connaissances. Cela permet aussi de réajuster ensuite. L'idée est aussi de pouvoir réajuster nos aménagements et nos mesures compensatoires. Dans l'idéal c'est cela.

Anthony EFFROY – Dans ce cas cela va encore mais les textes prévoient que les mesures compensatoires puissent se faire à 20-30 kms. Aujourd'hui c'est possible.

Sophie PRIMAS - Je veux bien participer à la reconquête de ce territoire par l'oedonème criard. J'en ai plein sur Aubergenville, aux Mureaux aussi nous en avons beaucoup, beaucoup. Nous pouvons peut-être déménager des colonies. Je ne sais pas si cela se fait. Je regarde Monsieur qui est naturaliste.

Gérard BAUDOUIN - Sur Aubergenville, il y a à peu près cinq à six couples.

Sophie PRIMAS - Plus que cela je pense. Quand je dis Aubergenville, c'est la zone. Y a-t-il d'autres questions ?

Corinne DUMONT - Je voulais souligner l'effort, non seulement du SIAAP mais des industriels en général, sur les mesures qu'ils mettent en œuvre pour favoriser la biodiversité dans les sites industriels. C'est quelque chose qui est toujours à saluer parce que, en fin de compte, c'est un piège pour eux. C'est-à-dire que nous partons d'un instant T avec une réelle bonne volonté, où l'industriel se dit : « je ferai telle mesure, j'installerai tel mode de gestion favorable à telle ou telle espèce ». Et après, le jour où l'industriel veut un peu modifier son activité - comme la refonte du SIAAP - en fonction des évolutions du monde industriel dans d'autres secteurs, on dit : « mince ! Là, j'ai favorisé telle et telle espèce et maintenant je suis en train de faire une étude d'impacts et je suis coincé. Je paie une rançon terrible sur les efforts que j'ai faits précédemment. J'ai installé des espèces volontairement. Maintenant, il faut que je les compense parce que j'ai eu cette attention particulière ». Vis-à-vis des associations naturalistes, nous avons bien conscience qu'il faut savoir raison garder et qu'il faut savoir prendre un état initial à un instant T et pas forcément à un instant N-1 ou N-30 ; qu'il faut aussi être conscient de cela et vraiment pouvoir apprécier au cas par cas. Nous sommes naturalistes, aussi bien Gérard que moi, en aucune façon nous n'avalons des couleuvres et en aucune façon nous ne prendrons des mesures d'aménagement pour des mesures compensatoires. Qu'on nous fasse passer de la boue végétalisée pour des zones humides jamais de la vie nous ne l'avalons. Nous sommes quand même un petit peu naturalistes et nous savons de quoi nous parlons. Mais je salue quand même les industriels qui mettent en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité, tout en sachant que c'est piégeant. Chapeau.

Pour rester sur le SIAAP, j'avais une question à poser. Le SIAAP dispose, sur la zone d'Achères, d'anciennes zones d'épandage qui ne servent plus maintenant. J'ai entendu dire qu'il était question de les reboiser. Si tel est le cas, nous perdrons quand même des zones qui sont, au niveau de l'Île-de-France, en manque important, c'est-à-dire des zones de friches. Le milieu boisé à côté c'est *peanuts*, en termes de richesse en biodiversité. Si ces zones de friches partent au reboisement, je pense que ce sera une grosse perte pour la biodiversité. Si tel est le cas. Maintenant, est-ce info ou intox, je ne sais pas.

Sophie PRIMAS - Je vous remercie, Madame, pour votre intervention et, particulièrement, j'appuie sur le premier point. Il est vrai que, parfois, le mieux est l'ennemi du bien. J'ai en tête un exemple dans la Vallée de Seine d'un ancien site industriel assez pollué. Le maire de l'époque - il y a quelques temps - pour le bien commun a fait démolir une friche industrielle. Le projet a pris un peu de temps à se mettre en place et, ensuite, on lui a reproché que la nature avait repris ses droits en deux ans. Nous l'avons un peu embêté pour faire son projet. Merci d'avoir cette vigilance aussi. Vous vouliez peut-être conclure ? Je vous y invite.

De la salle - Dans les bénéfiques, vous ne parlez pas du tout de la phyto-épuration, de tout ce qui peut être plus ou moins lié à cela. Dans les zones que vous avez créées, est-ce que ce sont des choses que vous étudiez, que vous mettez en œuvre ou pas du tout ? Il est vrai qu'il y a l'accueil faune, flore, c'est très bien mais il peut y avoir d'autres bénéfiques et des fonctions systémiques qui peuvent être très intéressantes et même en termes de process industriels. Est-ce que ce sont des choses que vous suivez ou pas du tout ?

Florence GLOCK - Ce sont des choses que nous étudions.

De la salle - Vous mettez en œuvre ces processus dans les zones créées ou pas ?

Florence GLOCK - Cela peut être compliqué à mettre en œuvre au vu des volumes d'eau à traiter. Ponctuellement oui. Cela peut être en complément des dispositifs plus classiques. Nous l'étudions. Après, nous ne pouvons pas le généraliser. Mais oui, nous l'étudions.

Henri KALTEMBACHER - Pour rassurer Madame DUMONT, je n'ai pas entendu parler que les friches, à côté du SIAAP, allait disparaître. Du moins pas dans les 10 années qui viennent.

Peut-être une supplique au pouvoir législatif : je ne vise personne. Nous avons effectivement une problématique liée à la nature des projets. Nous avons, globalement, deux grandes natures de projets. Nous avons ce que j'appellerai des projets transitoires, temporaires et des projets à beaucoup plus long terme, voire *ad vitam aeternam*. Je prendrai deux exemples pour illustrer mon propos.

Quand nous créons une cité, je ne dis pas que nous la créons *ad vitam aeternam* mais la durée est de 50, 100 ans facilement. Quand nous parlons de la ville c'est, globalement, cela. Pour ce qui est des industries, nous pouvons citer typiquement la problématique des carrières. Nous ouvrons une carrière pour 30 ans : de toute façon, nous ne pouvons pas aller au-delà, c'est obligatoire réglementairement. Nous avons, de ce fait, des problématiques de gestion des espèces protégées et, particulièrement, des espèces pionnières. Nous avons beaucoup parlé - je sais qu'il est cher au cœur d'un certain nombre d'entre nous - de l'Œdicnème criard. Je crois que c'est un bon exemple d'une espèce qui est une espèce pionnière, qui vit sur des milieux extrêmement particuliers. Vous savez, je ne suis qu'un humble ingénieur pris entre deux naturalistes. Un truc est sûr : pour que l'Œdicnème vienne, il faut un espace steppique. Quand vous avez une belle forêt, il n'y en a pas. J'ai bien résumé ? Vous me rassurez, chère Madame, sur le peu de connaissances que Madame RAMBAUD a réussi à m'inculquer en tapant très fort. D'un point de vue pratique, nous nous retrouvons avec des espèces colonisant des espaces - comme l'a signalé Madame DUMONT - quelquefois avec la complicité...

Corine DUMONT – je suis un peu vexée car vous n'avait pas parler des crapeaux calamites

Henri KALTEMBACHER - *Mea maxima culpa* ! Nous pourrions aussi parler du lézard des murailles. Nous avons un certain nombre d'espèces qui viennent recoloniser - je ne sais pas si elles sont pionnières ou pas. Je ne les ai jamais vues avec un petit chariot avec des indiens derrière, c'est vrai. Elles viennent recoloniser, petit à petit, des espaces qui ont été anthropisés de manière forte. Nous avons une difficulté de prise en compte de cela. Qu'est-ce que nous mettrons en avant ? Est-ce que nous mettrons en avant le retour à une certaine forme... Nous parlions de la Plaine d'Achères : cela a été des déboisements il y a un siècle ou deux de la forêt de Saint-Germain. Nous visons la reconstruction. Et là, nous ne sommes quelquefois plus dans la protection de la biodiversité mais bien dans la décision politique de favoriser l'un ou l'autre des milieux. Je crois qu'il y a une question parce que nous, fonctionnaires, quand nous traitons les dossiers, nous sommes désarmés par rapport à ce point. Madame DUMONT l'a souligné. Nous sommes désarmés parce que, quelque part, nous revenons à un choix politique. J'ai beaucoup trop parlé.

Sophie PRIMAS - Si j'ai bien compris, nous sommes à bout de micros. Nous allons donc conclure

Conclusion

Sophie PRIMAS - Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants qui sont venus et nous ont présenté leur présentation cet après-midi. Je pense que c'était très enrichissant. Je voudrais, bien sûr, remercier tous ceux qui sont restés, ceux même qui sont partis en cours de nos travaux.

Ce que je retiens de cet après-midi c'est que nous sommes tous très préoccupés par la situation de la biodiversité. Nous avons parlé d'urgence vitale, évidemment. Nous vivons, aujourd'hui, avec une situation qui est l'héritage d'un moment où on parlait moins de biodiversité, moins de réchauffement climatique. Les uns et les autres, qui que nous soyons, nous étions probablement moins concernés, ou en tout cas moins alertés sur l'état d'urgence. C'est le temps long de la politique, de l'appropriation par les pouvoirs publics, par les citoyens, par les industriels, par toutes les forces vives. C'est le temps long de la politique qui s'est mis en œuvre, avec des alertes dans les années 1980, 1990 qui, aujourd'hui, a mûri dans l'esprit de nos concitoyens, de façon très, très forte mais aussi dans l'esprit de tout le monde. Il a donné, en France, la Loi Biodiversité en 2016 qui, aujourd'hui, commence à s'appliquer en réalité. Peut-être avons-nous fait des erreurs dans cette Loi Biodiversité. Peut-être que l'avenir nous racontera que nous avons commis un certain nombre d'erreurs. Il faut avoir l'humilité de le dire. Je crois qu'il faut avoir l'humilité de mettre en place des dispositifs allant dans le sens de l'intérêt commun. Je vois bien que les démarches ERC (Eviter, Réduire, Compenser) sont dures à mettre en place. C'est compliqué parce qu'il faut changer les méthodes. Il faut être dans la co-construction le plus rapidement possible de l'ensemble des projets. Nous avons l'impression, finalement, de perdre du temps au départ alors que, en réalité, nous en gagnons et aussi nous gagnons de la qualité de vie, de la pérennité et de la durabilité des régions dans lesquelles nous vivons.

Je voudrais remercier les deux intervenants pour leurs deux exemples réels, concrets. Ce n'est pas de la cosmétique parce que, quand nous disons que nous faisons de l'éco-pâturage, que nous mettons des ruches, que nous faisons du traitement différencié, cela demande une vraie volonté de la part des industriels, des collectivités qui le font. Cela demande un vrai accompagnement, des compétences supplémentaires. Ce n'est pas juste « je mets des moutons sur une parcelle », ce n'est pas cela. Mais cela permet aussi - vous l'avez bien dit Madame - de mettre en place une autre dimension à l'intérieur des organismes dans lesquels nous sommes : que ce soit une entreprise, une collectivité territoriale, une ville. Je vois bien, aujourd'hui, dans ma commune sur les berges de Seine, où il y a des moutons, des ruches, où les citoyens prennent en charge les fêtes de la nature, tout ce que font les associations sur le territoire cela amène, petit à petit, une meilleure connaissance, l'appropriation de ces enjeux par la population. Cela amène aussi un autre état d'esprit dans l'entreprise quand on met cela dans un état d'esprit...quelquefois, cela amène de l'apaisement. J'ai des témoignages de chefs d'entreprises, à Aubergenville, dans ma ZAC, qui mettent des moutons. Ils me disent : « il se passe un truc entre les employés de notre commune. Nous nous apaisons autour de ces actions ». Je n'y vois, évidemment, que du positif.

Je retiendrai, également, la nécessité de la co-construction, de travailler ensemble et de ne pas s'affronter pour réussir à avoir toutes ces injonctions contradictoires : loger, faire du développement économique, protéger notre planète, aller mieux. Ce sont des injonctions qui peuvent être contradictoires ou, si nous travaillons ensemble, qui peuvent se rejoindre. Nous sommes dans ce moment-là, un peu charnière, entre une politique ou, en tout cas, des habitudes qui étaient des habitudes de confrontation pour aller vers des habitudes de cogénération, de co-travail ensemble. Cela me paraît être extrêmement important. Surtout, cela me paraît extrêmement enthousiasmant, à condition que nous mettions dans une perspective de temps long. Il faut se mettre dans cette perspective de temps long parce que, malheureusement, ce que nous avons rapidement détruit, il faudra beaucoup de temps pour le reconstruire ensemble.

Je vous remercie beaucoup. Merci pour ces échanges, pour vos questions. Merci pour toutes les suggestions et je vous dis à bientôt.